Études sur la Parole de Dieu

L’EXODE

par J.N.Darby

[Chapitre 1 2](#_Toc361601204)

[Chapitre 2 2](#_Toc361601205)

[Chapitre 3 3](#_Toc361601206)

[Chapitre 4 5](#_Toc361601207)

[Chapitres 5 à 11 5](#_Toc361601208)

[Chapitres 12 à 14 5](#_Toc361601209)

[Chapitre 15 7](#_Toc361601210)

[Chapitre 17 8](#_Toc361601211)

[Chapitre 18 9](#_Toc361601212)

[Chapitre 19 9](#_Toc361601213)

[Chapitre 21 9](#_Toc361601214)

[Chapitre 24 10](#_Toc361601215)

[Chapitre 25 10](#_Toc361601216)

[Chapitre 26 13](#_Toc361601217)

[Chapitre 28 15](#_Toc361601218)

[Chapitre 29 18](#_Toc361601219)

[Chapitre 30 19](#_Toc361601220)

[Chapitre 32 20](#_Toc361601221)

[Chapitre 33 21](#_Toc361601222)

[Chapitre 34 23](#_Toc361601223)

[Chapitres 35 à 40 24](#_Toc361601224)

Le sujet général et caractéristique de l’Exode est la délivrance du peuple de Dieu ou son rachat effectué par l’Éternel, et son établissement comme un peuple qui lui appartient en propre : nous voyons Israël sous la loi, ou sous le gouvernement de Dieu agissant en patience, — d’un Dieu qui, les ayant amenés à lui-même, ménageait à son peuple un recours auprès de lui, pour les cas où ce peuple serait infidèle ; mais non pas une vraie entrée dans sa présence. Le voile n’était pas déchiré : Dieu ne sortait pas vers eux et ils ne pouvaient pas entrer auprès de lui. Les relations de Dieu avec son peuple avaient été tout premièrement en grâce ; mais ces relations n’avaient été que passagères. Les Israélites n’y étaient jamais entrés avec intelligence ; ils n’avaient pas compris cette grâce, comme des pécheurs qui en eussent besoin.

Nous allons examiner la suite de ces divers enseignements.

## Chapitre 1

En premier lieu, nous sont présentées les circonstances qui se rattachent à la captivité d’Israël et aux persécutions que ce peuple eut à subir ; ainsi que les soins providentiels de Dieu, répondant à la foi des parents de Moïse et accomplissant les conseils de sa grâce, qui ont pour résultat non seulement de conserver la vie de cet enfant, mais encore de le placer dans une position élevée à la cour du Pharaon. Les choses qui arrivent sur la terre, c’est Dieu lui-même qui les opère. Il prépare tout d’avance, lorsque rien n’existe encore aux yeux de l’homme.

Mais, bien que la Providence réponde à la foi et agisse pour accomplir les desseins de Dieu et contrôler la marche de ses enfants, elle n’est pas le guide de la foi, quoiqu’elle le soit parfois des croyants qui sont privés d’une vue claire de la volonté de Dieu.

## Chapitre 2

La foi de Moïse se montre en ce qu’il renonce à tous les avantages de la position où Dieu l’avait placé par sa Providence. La Providence peut donner, et de fait donne souvent, ce qui rend, sous divers rapports, les serviteurs de Dieu propres pour leur oeuvre comme vases d’élection ; mais cela ne saurait être leur force pour l’oeuvre. Il ne faut pas confondre ces deux choses. Elle donne aussi des avantages secondaires, afin que, en y renonçant, le témoignage soit rendu à la réalité de la foi, et à la puissance de Dieu qui opère dans l’âme. L’avantage est alors accordé afin qu’on y renonce. Cela fait partie de la préparation de l’ouvrier.

La foi de Moïse agissant par des affections qui l’attachaient à Dieu et par conséquent au peuple de Dieu, qui était dans la détresse, ne se manifeste pas par des secours et des soulagements que sa position l’aurait mis à même de procurer à ce peuple ; elle fait mieux, elle l’engage à s’identifier avec lui, par le motif que c’est le peuple de Dieu. La foi s’attache à Dieu et *au lien établi entre Lui et son peuple et elle veut y avoir sa part*. Elle ne songe donc pas à patronner d’en haut, comme si le monde avait quelque autorité sur le peuple de Dieu, ou comme s’il était capable de lui être en bénédiction ; mais elle reconnaît toute la force du lien qui l’unit à Dieu. Elle sent, et c’est là ce qui lui appartient en propre, que Dieu aime son peuple ; par affection elle veut partager la position de ce peuple qui est précieux à Dieu sur la terre, et se place dans la même position dans laquelle lui se trouve. C’est ce que Christ a fait. La loi des fidèles consiste à le suivre dans sa carrière de charité, quelle que soit d’ailleurs la distance entre eux et lui.

Que de raisons Moïse aurait eues pour rester où la Providence l’avait placé, et même que de prétextes pour servir plus utilement les enfants d’Israël ; mais c’eût été s’appuyer sur la puissance du Pharaon, au lieu de reconnaître, le lien qui unissait Dieu à son peuple. Il en serait résulté pour celui-ci un soulagement accordé par le monde, mais non une délivrance accomplie par l’amour et la puissance de Dieu. Moïse eût été épargné, mais eût perdu sa vraie gloire ; le Pharaon eût été flatté et *son autorité sur le peuple de Dieu eût été reconnue* ; Israël serait demeuré en captivité, s’appuyant sur le Pharaon, au lieu de reconnaître Dieu dans les relations glorieuses attachées à son adoption comme peuple. En outre, Dieu lui-même n’aurait pas été glorifié. C’est là ce qui aurait en lieu, si Moïse fût resté dans sa position providentielle. Le raisonnement humain et les considérations puisées dans les voies de la Providence, s’unissaient pour lui donner ce conseil. La foi lui fit quitter cette position. Tout aurait été réellement gâté s’il y fût demeuré.

Moïse s’identifie donc avec le peuple de Dieu. Les premiers actes par lesquels il se rapproche de son peuple, sont empreints peut-être d’une certaine activité naturelle, et de la conscience d’une force qui n’était pas purement d’en haut ; toutefois, c’est ce premier dévouement qui est considéré par le Saint Esprit, comme un beau et acceptable fruit de la foi (Hébr. 11:24, 26). Mais il fallait que l’activité de Moïse fût plus entièrement soumise à Dieu, et qu’elle n’eût d’autre point de départ que Dieu lui-même et l’obéissance à sa volonté expresse. Nous avons là, dans le cas de Moïse, un exemple de la manière dont le Seigneur procède souvent. Le zèle et l’énergie de la fidélité se manifestent, mais Dieu met l’instrument momentanément de côté, pour nous enseigner à faire dépendre notre service directement et entièrement de Lui. L’histoire de Jésus lui-même nous présente quelque chose d’analogue, par rapport au temps d’inaction qui s’est écoulé depuis sa première apparition dans le temple, jusqu’à son ministère public, sauf qu’il n’y a eu pour lui ni mécompte, ni méprise, et par conséquent nulle direction providentielle extérieure qui eût pour but de l’en ramener. Chez Lui, la perfection du mouvement intérieur dont il était animé, lui donnait constamment conscience de *qui* il était le Fils, et en même temps le soumettait à la volonté de son Père dans les circonstances où il était moralement placé. Mais le Seigneur se montra comme Fils, lorsqu’il se trouva avec les docteurs dans le temple ; et cependant, il était alors soumis à Joseph et à Marie jusqu’au temps et à la saison fixés par Dieu, également parfait dans ces deux positions. Moïse, craintif encore dans sa fidélité, redoutant, d’un côté, la puissance qui, à son insu peut-être, lui prêtait une certaine habitude d’énergie (car on craint ce dont on tire sa force), et, de l’autre, repoussé par l’incrédulité de ceux vers lesquels le portaient son amour et sa fidélité (car «ils ne le comprirent point»), s’enfuit dans le désert, type (quant au fait lui-même) du Seigneur Jésus rejeté du peuple qu’il aimait.

Ce type diffère de celui de Joseph. Joseph, en sortant de la prison où il a été comme mis à mort, prend la position de Jésus élevé à la droite du trône suprême parmi les Gentils, et à la fin il reçoit ses frères, dont il avait été séparé. Ses enfants lui sont un témoignage de la bénédiction qui lui a été accordée pendant cette séparation. Il les appelle Manassé, parce que, dit-il, «Dieu m’a fait oublier toute ma peine, et toute la maison de mon père» ; et Éphraïm, «car Dieu m’a fait fructifier dans le pays de mon affliction». Mais Moïse représente Christ séparé de ses frères ; et quoique Séphora puisse être considérée comme un type de l’Église (aussi bien que la femme de Joseph), en tant qu’épouse du Libérateur rejeté, pendant la séparation de celui-ci d’avec Israël, toujours est-il que le coeur et les sentiments de Moïse, s’exprimant dans les noms qu’il donne à ses enfants, sont entièrement dominés par la pensée qu’il est éloigné d’Israël. Ses affections fraternelles, ses pensées, son repos, sa patrie, sont avec ce peuple ; il est étranger partout ailleurs. Moïse est le type de Jésus, considéré comme libérateur d’Israël. Il appelle son fils Guershom, c’est-à-dire «étranger là», «car», dit-il, «j’ai séjourné dans un pays étranger». Jéthro nous représente les Gentils, parmi lesquels Christ s’est réfugié avec sa gloire lorsque les Juifs l’ont rejeté.

Mais, enfin, Dieu porte ses regards sur Israël, et il veut qu’il y ait en Moïse non seulement la foi qui s’identifie avec son peuple, mais encore la puissance qui le délivre. Ce Moïse, qui avait été rejeté comme prince et juge, doit paraître au milieu d’Israël et du monde, comme prince et libérateur.

Étienne cite ces deux exemples au Sanhédrin qui a rejeté le Christ, pour convaincre la conscience de ses juges d’un péché semblable, mais plus grand encore que celui commis au sujet de Joseph et de Moïse.

## Chapitre 3

Dieu qui, en apparence, avait abandonné Moïse à la puissance de ses ennemis, sans reconnaître sa foi, se manifeste maintenant à lui en particulier, pour l’envoyer délivrer Israël et juger le monde.

Considérée au point de vue pratique, l’histoire de Moïse nous montre Dieu qui détruit l’espérance de la chair et mate sa force, en faisant du fils adoptif de la maison du roi un berger placé sous la dépendance étrangère, et cela pendant une durée de quarante ans, afin que l’oeuvre qui devait lui être confiée fût une oeuvre d’obéissance et que sa force fût la force de Dieu. L’espérance de Moïse et l’affection de son coeur furent laissées dans l’attente durant tout ce temps. Aucune issue humaine n’apparaissait.

Mais Dieu se manifeste maintenant à Moïse sous le nom de *l’Éternel.* Il s’était mis en relation avec les pères sous celui de *Tout-Puissant.* Ce nom était celui qu’il leur fallait : Dieu trouvait sa gloire à ce qu’ils se plaçassent sous sa protection dans leurs pèlerinages. Le nom qu’il prend maintenant implique que son peuple est appelé à soutenir des relations constantes avec Celui qui est le même hier, aujourd’hui et pour toujours, qui accomplit en fidélité ce qu’il a commencé en grâce, tout en montrant par son gouvernement au milieu de son peuple, la perfection de sa justice et de sa patience. Pour nous, il s’appelle *Père,* et il agit à notre égard selon le caractère de ce nom béni pour nos âmes (comp. Matth. 5 et Jean 17).

Mais ce nom d’Éternel n’est pas le premier nom qu’il se donne dans ses communications avec son peuple, par l’intermédiaire de Moïse ; il se présente d’abord comme s’intéressant à eux pour l’amour de leurs pères dont il était le Dieu ; il dit qu’il a vu leur affliction et qu’il est descendu pour les délivrer, touchante expression de la grâce de Dieu. Là-dessus, il renvoie Moïse vers le Pharaon, afin de les faire monter hors d’Égypte.

Mais, hélas ! l’homme est devenu tel par le péché, que le principe d’obéissance est pour lui un faible mobile, quand il n’est point associé à l’énergie de la chair : Moïse, qui avait été plein d’ardeur quarante ans auparavant pour tuer l’Égyptien, a perdu cette énergie et fait maintenant des difficultés. Dieu lui donne un signe pour lui prouver qu’Il ira avec lui ; mais ce signe, dont l’accomplissement devait être postérieur à la sortie d’Égypte, n’était destiné à affermir et à réjouir Moïse, qu’autant qu’il aurait déjà obéi.

Moïse toutefois fait encore des difficultés, auxquelles, dans sa bonté, Dieu répond jusqu’à ce qu’elles cessent d’être faiblesse pour devenir incrédulité ; car l’indulgence pour soi-même aboutit à l’incrédulité. Dans la mission que Dieu confie à Moïse, il déclare son nom : «Je suis !» mais tout en disant être Celui qui est, il prend à toujours pour nom sur la terre, celui du Dieu d’Abraham, d’Isaac et de Jacob, principe important pour ce qui regarde les voies de Dieu. «Je suis», est son nom essentiel lorsqu’il se révèle ; mais quant à son gouvernement de la terre et ses relations avec elle, son mémorial dans tous les âges est : le Dieu d’Abraham, d’Isaac et de Jacob. Cela a donné à Israël, visité maintenant par Dieu et reçu sous l’abri de ce nom, une place toute particulière.

Abraham est le premier que Dieu ait appelé à sortir du monde, le premier auquel, il ait donné des promesses. Dieu l’a mis à part en dehors du monde, de sorte qu’Il s’est appelé son Dieu. Dieu ne s’appelle jamais le Dieu d’Abel ni de Noé, quoiqu’il soit le Dieu de tous les saints d’une manière générale. C’est dans le cas d’Abraham qu’il est déclaré que la foi est imputée à justice. En Éden, Dieu, en jugeant le serpent, avait annoncé la victoire finale de la semence de la femme ; en Abel, il avait montré quel est le sacrifice qui lui est agréable de la part du pécheur : non pas les fruits de ses travaux, placé qu’il est, sous le jugement, mais le sang que la grâce de Dieu lui a fourni et qui répond à ses besoins ; et ceci établissait pour l’homme une justice qui était mesurée d’après son offrande. En Énoch, Dieu avait proclamé la victoire pleine et absolue sur la mort et l’enlèvement du juste, Dieu le prenant à lui ; en Noé, la délivrance au travers des jugements lorsque le monde est jugé. Ensuite un nouveau monde commence, avec la cessation de la malédiction de la terre en vertu de la bonne odeur du sacrifice et de l’alliance qui garantit à l’avenir le monde de toute destruction par l’eau. Voilà ce que Dieu avait déjà mis en évidence devant les hommes. Mais en Abraham (après le jugement de Babel) nous trouvons un homme appelé à sortir du monde qui adorait maintenant d’autres dieux, un homme introduit, comme mis à part dans une relation immédiate avec Dieu, un personnage à qui des promesses sont faites, appelé à être l’objet et le dépositaire des promesses de Dieu. Abraham avait ainsi une position toute spéciale. Dieu était son Dieu. Il avait une place avec Dieu en dehors du monde, comme héritier de la promesse. Il est la souche et la racine de tous les héritiers de la promesse. Le Christ lui-même vint dans le monde comme semence d’Abraham, qui est aussi le père de tous les fidèles pour ce qui regarde la terre. Israël est la nation promise selon ce titre ; eu égard à l’élection, bien-aimée à cause des pères. Dans ce nom donc, comme son mémorial à toujours, Dieu délivrerait maintenant Israël.

En même temps, Dieu prédit que le Pharaon ne laissera pas aller le peuple, mais il se place, sur le terrain de son autorité et de son droit sur ce dernier, et demande avec autorité que le Pharaon reconnaisse ses droits. S’il refuse de le faire, il sera jugé par la puissance de Dieu.

## Chapitre 4

Moïse fait toujours des difficultés ; Dieu lui donne encore des signes. Ces signes me semblent remarquables dans leur caractère : ce sont des types du péché et de sa guérison, de la puissance devenue satanique, mais qui, revendiquée de la part de Dieu, devient sa verge. Le troisième, enfin, nous montre ce que Dieu avait donné pour être rafraîchissement et vie, devenu jugement et mort. Moïse cependant objecte encore, et la colère de Dieu s’enflamme contre lui. Toutefois, Dieu agit en miséricorde, mais d’une manière humiliante pour Moïse ; il lui adjoint son frère Aaron, que déjà il avait préparé pour cela, et qui était sorti d’Égypte pour venir à sa rencontre ; car la folie des enfants de Dieu, bien qu’elle tourne à leur honte et à leur préjudice, sert néanmoins à accomplir les desseins de Dieu.

Quelle que soit la puissance du Dieu qui délivre, il faut la circoncision chez celui qui est employé de Lui comme instrument, car le Dieu libérateur est un Dieu de sainteté ; c’est *en* *jugeant le péché* qu’il délivre ; il ne le supporte pas chez ceux avec lesquels il est en contact et qui sont ses ouvriers, car il sort de son lieu en jugement (voyez Ésaïe 26:21). Or il s’agit de la mort au péché, de la vraie circoncision, et Moïse est un époux de sang pour celle qui a affaire avec lui. Dieu ne peut pas se servir de la chair en combattant contre Satan. Il ne le peut, ni par rapport à Lui, ni par rapport à Satan qui aurait de droit prise sur elle. Dieu la met donc à mort virtuellement, et il veut que cette mort de la chair s’accomplisse moralement en chacun de ses enfants. Ceci est vrai pour l’Église qui, toutefois, peut faire son compte qu’elle est morte.

Cette vérité, que Dieu ne peut pas supporter la chair, paraîtra dans toute son évidence aux derniers jours, lorsqu’il plaidera contre toute chair, et que s’identifiant avec les intérêts du résidu de son peuple, il fera passer par le feu ce résidu qui n’a pas pris part spirituellement aux souffrances du Christ (Zach. 13:8).

## Chapitres 5 à 11

À la nouvelle de la bonté de Dieu, le peuple croit et se prosterne. Mais la lutte contre la puissance du mal est autre chose que la joie produite par la nouvelle de la délivrance qui doit succéder à la lutte. La lutte est une affaire sérieuse et difficile. Satan ne veut pas laisser aller le peuple, et Dieu permet sa résistance, soit pour exercer la foi de son peuple et le former à sa discipline, soit pour donner une manifestation éclatante de sa puissance, dans les lieux mêmes où Satan a établi son règne.

Avant la délivrance, lorsque l’espérance du peuple est réveillée, l’oppression sous laquelle il gémit devient plus forte que jamais ; il eût préféré qu’on l’eût laissé tranquille dans l’esclavage. Mais il s’agit des droits et des conseils de Dieu. Il convient que le peuple soit entièrement détaché de ces Gentils devenus son tourment.

Moïse fait les signes ; les magiciens les imitent par la puissance de Satan, pour endurcir le coeur du Pharaon ; mais, lorsqu’il s’agit de *créer* seulement des moustiques, ils sont forcés de reconnaître la main de Dieu.

Enfin, Dieu exécute ses jugements, et il prend les premiers-nés, comme représentants de tout le peuple.

## Chapitres 12 à 14

Dans les délivrances dont Israël est l’objet, il y a deux phases, dans l’une desquelles Dieu paraît comme juge, tandis que dans l’autre il se manifeste comme libérateur.

Durant la première, Israël, qui n’est point sorti d’Égypte, est protégé par le sang expiatoire du rachat, qui barre à Dieu le chemin de la vengeance comme juge, et met le peuple infailliblement à l’abri, Dieu n’entrant pas dans les demeures de son peuple : la valeur de ce sang met à l’abri du jugement (\*).

(\*) Remarquez l’expression : «Car je verrai le sang, et je passerai par-dessus vous». Il n’est pas dit : «vous verrez», mais «je verrai». Il arrive souvent que l’âme d’une personne réveillée ne se repose pas sur sa propre justice, mais sur la manière dont elle voit le sang. Mais ce n’est pas le fondement de la paix, quelque précieux qu’il puisse être pour le coeur d’en être profondément impressionné. La paix véritable est fondée sur le fait que Dieu voit le sang. Lui ne peut manquer de l’estimer à sa pleine et parfaite valeur, comme ôtant le péché. C’est Lui qui abhorre le péché et qui a été offensé par lui ; c’est Lui qui voit la valeur du sang pour ôter le péché. Mais quelqu’un dira peut-être : Ne faut-il pas au moins que j’aie foi en sa valeur ? C’est avoir foi en sa valeur, de voir que Dieu le regarde comme ôtant le péché ; votre estimation de cette valeur n’est que la mesure de vos sentiments, tandis que la foi regarde aux pensées de Dieu.

Le peuple, les reins ceints, ayant mangé à la hâte l’agneau avec les herbes amères de la repentance, commence son voyage. Il est encore en Égypte, mais actuellement Dieu peut être et est effectivement avec lui.

Il est bon de distinguer ici le jugement des premiers-nés et celui du passage de la mer Rouge. En fait de châtiment, l’un est les prémices de l’autre. Le premier aurait dû détourner le Pharaon de sa poursuite téméraire. Mais, envisagé au point de vue du sang qui garde le peuple du juste jugement de Dieu, il signifie quelque chose de plus profond et de plus sérieux que le passage de la mer Rouge, quoique là aussi le jugement soit exécuté. Ce qui est arrivé lors de celui-ci est, il est vrai, la manifestation éclatante de la puissance de Dieu, qui du souffle de sa bouche détruisait l’ennemi s’élevant en rébellion contre lui. C’était un jugement final qui avait pour caractère d’anéantir les ennemis de Dieu, en délivrant son peuple.

Mais le sang de la Pâque signifiait le jugement moral de Dieu, et la satisfaction pleine et entière de tout ce qu’il est dans son Être. Dieu, tel qu’il est dans sa justice, dans sa sainteté, dans sa vérité, ne pouvait pas moralement toucher à ceux qui étaient abrités par ce sang. Son amour envers son peuple avait trouvé ce moyen de satisfaction aux exigences de sa justice contre le péché ; et à la vue de ce sang qui répondait à toutes les perfections de son Être, il avait passé par-dessus les enfants d’Israël, selon sa justice et sa vérité même. Toutefois, même en passant par-dessus. Dieu y apparaît comme juge. C’est ce qui fait qu’aussi longtemps que l’âme s’arrête à contempler exclusivement Jésus comme la victime expiatoire offerte à la justice de Dieu, elle ne jouit que d’une paix incertaine. On chemine en Égypte, tout en étant vraiment converti ; car Dieu est toujours juge et la puissance de l’ennemi toujours présente.

À la mer Rouge, Dieu agit en puissance, selon les desseins de son amour. Christ dans sa mort s’étant placé au plus profond de notre misère, la puissance de Satan et la colère de Dieu y ont toutes deux déployé leur force ; Dieu lui-même est intervenu dans la résurrection pour placer Christ, et nous en Christ, irrépréhensibles devant sa face en amour. Par conséquent l’ennemi, qui pressait son peuple de près, est détruit sans ressource. C’est ce qui arrivera au dernier jour à Israël, déjà abrité de fait par le sang, aux yeux de Dieu.

Quant au sens moral du type de la mer Rouge, il a évidemment pour objet la mort et la résurrection de Jésus (au point de vue de l’accomplissement réel de l’oeuvre dans sa propre efficace comme délivrance par rédemption) et de son peuple en Lui. Dieu y agit pour faire sortir ce dernier, par la mort, du péché et de ce présent siècle, le délivrant absolument de l’un et de l’autre par la mort dans laquelle il avait amené Christ, à l’abri, par conséquent, de toute atteinte de l’ennemi (\*).

(\*) Le Jourdain ajoute à cela notre résurrection avec Christ et notre entrée dans les lieux célestes. Rom. 3:21, jusqu’à 5:11, nous présente la mort de Christ pour les péchés et notre justification dans sa résurrection ; depuis le vers. 12 de ce même chap. 5 jusqu’à la fin du chap. 8, la mort au péché. Le péché dans la chair n’est point pardonné, mais condamné (Rom. 8:3) ; mais nous, comme étant morts, nous ne sommes plus du tout dans la chair ; nous sommes vivants à Dieu par Jésus Christ. L’épître aux Romains ne va pas plus loin que le désert, quoiqu’elle nous montre le chrétien le traversant comme vivant à Dieu par Christ : elle ne nous le montre pas encore comme ressuscité avec Christ, ce qui implique notre identification avec Lui là où il est, et ainsi l’union avec Lui. Dans les Colossiens, nous sommes ressuscités avec Lui, mais non pas placés dans les lieux célestes. En Éphésiens 2, nous sommes ressuscités avec Lui, et assis dans les lieux célestes en Lui ; puis commencent la lutte avec les méchancetés spirituelles dans les lieux célestes, et le témoignage à ce qui est céleste, pour autant que c’est le Jourdain. L’épître aux Éphésiens seule, commence par nous voir morts dans nos péchés, en sorte qu’il s’agit d’une nouvelle création et non pas de la mort au péché. Dans un sens cependant, l’effusion du sang a un caractère plus glorieux. Par elle, Dieu est glorifié, quoique, expérimentalement, nous soyons placés plus haut par le passage du Jourdain. Ce passage également, est le fruit de l’effusion du sang, qui ne comprend pas seulement le fait que Christ a porté nos péchés pour satisfaire à notre responsabilité, mais encore que Dieu est glorifié en nous amenant dans sa propre gloire avec Christ, ce qui dépasse toute question de responsabilité.

Par la foi, nous participons dès maintenant à cette délivrance. Le sang nous met à l’abri du jugement de Dieu. Sa puissance, qui agit en notre faveur en nous ressuscitant avec Christ, et nous place ainsi en grâce auprès de Dieu lui-même, nous affranchit de la puissance de Satan, prince de ce monde (\*). Le sang, qui nous préserve du jugement de Dieu, est le commencement de la délivrance. La puissance qui nous a vivifiés en Christ, descendu dans la mort pour nous, nous a délivrés de toute la puissance de Satan, qui nous poursuivait, ainsi que de ses attaques et de ses accusations. Nous en avons fini avec l’Égypte, et avec le monde. Le monde, qui veut suivre ce chemin, est englouti (\*\*).

(\*) L’ordre des faits qui se rattachent à la sortie d’Égypte du peuple juif, met en évidence ces deux grandes vérités : la première, que le sang de Christ garantit du jugement de Dieu, c’est le commencement de notre délivrance morale ; la seconde, que la puissance qui nous a ressuscités avec Christ nous affranchit de la puissance de Satan, et nous met à l’abri des attaques qu’il dirige contre notre paix, en nous poursuivant, même après notre conversion, jusqu’à ce que nous ayons traversé la mer Rouge.

(\*\*) Ceci est un avertissement solennel ; car le monde qui s’appelle chrétien, se place sur le terrain du jugement à venir et reconnaît qu’il a besoin de justice, mais non pas selon Dieu. Le chrétien traverse ce jugement en Christ, sachant qu’autrement il est perdu et sans ressources ; l’homme du monde veut le traverser par sa propre force, et il est englouti. — Israël voyant la mer Rouge dans sa puissance, se croit perdu ; tel est le sentiment d’une conscience réveillée devant la mort et le jugement. Mais Christ est mort et a porté le jugement pour nous, et nous sommes délivrés par la chose même qui nous effrayait. L’homme du monde, voyant la délivrance, veut y arriver par sa propre force, comme s’il n’y avait aucun danger, et sa fausse confiance le perd.

Comme type historique des voies futures de Dieu envers Israël, la mer Rouge termine la suite des événements qui se rapportent à la délivrance du peuple. Comme type moral, elle représente le commencement du chemin chrétien proprement dit, c’est-à-dire le chemin de l’âme affranchie.

## Chapitre 15

Au sortir de la mer Rouge, nous entrons dans le désert. On chante le cantique de triomphe (chap. 15). Dieu *les a conduits* par sa force à la demeure de sa sainteté. Mais ils sont sur le chemin, non en Canaan. Il *les conduira* à la demeure qu’il a établie, que ses mains ont préparée pour eux : — il en est de même pour nous. Les ennemis ne sauraient s’y opposer. Une troisième chose se trouve exprimée dans ce beau cantique, c’est le désir de dresser un tabernacle à l’Éternel. Mais ce qui est célébré surtout, c’est la délivrance opérée par la puissance de Dieu et l’espérance d’entrer dans le sanctuaire que ses mains ont établi.

Une joie pleine et entière accompagne donc la délivrance. Cette joie, qui prend sa source dans la conscience d’une délivrance complète par la puissance de Dieu, saisit toute l’étendue de ses intentions en faveur de ses rachetés, et voit disparaître les difficultés du chemin devant la face de Celui qui a délivré. Remarquez qu’ils chantent la délivrance de Dieu avant d’avoir fait un seul pas dans le désert. L’âme, encore en relation avec l’Égypte, est incertaine et dans la crainte. Le désert peut avoir ses amertumes et ses épreuves ; mais là nous sommes libres et avec Dieu ; conduits à la demeure de sa sainteté par la rédemption et par la main libératrice de notre Dieu. Le racheté est envisagé comme sur le chemin de la gloire, mais ne possédant pas encore la demeure promise par Dieu. Nous sommes arrivés au lieu où Dieu habite, mais la place qu’il a préparée aux siens est encore à venir. Édom et Moab seront encore une pierre d’achoppement dans le chemin du peuple, mais il lui faudra la surmonter. Cette différence est importante à remarquer. Quoi qu’il en soit, le racheté est envisagé à ce double point de vue, comme étant en Christ, où sa position est fixée et assurée ; puis, dans le désert, où la foi est mise à l’épreuve.

Remarquez encore ici quelques éléments importants de la position du peuple. En premier lieu, il est un *peuple*, cequ’il n’avait pas été jusqu’ici. Il y avait eu, par la grâce, des hommes justes, croyants, appelés ; maintenant, bien que ce soit selon la chair, il y a un peuple de Dieu sur la terre : ce fait est basé sur la rédemption accomplie par Dieu. Dès lors, Dieu demeure au milieu de son peuple : c’est le second point. Il n’avait pas demeuré avec Adam ; il n’avait pas demeuré avec Abraham qu’il avait appelé ; il demeure avec Israël racheté. En troisième lieu, la présence de Dieu au milieu de son peuple introduit la sainteté, car «la sainteté sied à sa maison pour toujours». La sainteté n’est pas mentionnée dans la Genèse, si ce n’est à propos de la sanctification du sabbat. Dès le moment où la rédemption est accomplie, Dieu est présenté glorieux en sainteté, et son habitation est sainte. Tous ces principes sont importants.

Plus tard, les difficultés se présentent ; le peuple voyage trois jours sans eau : triste effet, en apparence, de la délivrance dont il a été l’objet. Puis, l’eau qu’il rencontre est amère. Si la mort l’a délivré de la puissance de l’ennemi, il faut qu’il apprenne à la connaître dans son application à lui-même, amère pour l’âme, il est vrai, mais, par grâce, devenant rafraîchissement et vie ; car, «en toutes ces choses, est la vie de l’esprit» (Ésaïe 38:16). C’est pratiquement la mort et l’application de la croix à la chair, après la délivrance ; mais le bois, — la part de Christ sur la croix, je n’en doute pas, — la rend douce, et rafraîchissante aussi. Après cela, nous avons les douze puits et les soixante-dix palmiers (\*) : figures, il me semble, de ces sources vivantes et de cet ombrage qui nous ont été fournis, par les instruments choisis de Dieu, pour la consolation de son peuple.

(\*) Le Seigneur adopta ce nombre dans les deux missions finales des disciples auprès d’Israël.

Ici, nous avons le principe de la responsabilité du peuple, et son obéissance placée, comme condition de son bien-être, sous le gouvernement de Dieu. Cependant, Dieu ne cesse point d’agir en grâce envers lui.

Le sabbat, repos du peuple, est établi en rapport avec Christ, le vrai pain de vie, qui donne le repos.

## Chapitre 17

Puis vient l’Esprit, les eaux vivantes qui sortent du rocher ; mais la présence du Saint Esprit amène les combats et non le repos. Christ se place spirituellement à la tête du peuple ; Josué, dont il est fait mention maintenant pour la première fois, en est le type. Le véritable repos est par Christ, le pain descendu du ciel ; et ce repos vient avant le combat, quoique l’homme ne puisse en jouir par ce pain seulement, sans que la mort et la rédemption interviennent. À moins que nous ne mangions la chair et ne buvions le sang, nous n’avons pas la vie pour goûter le pain et en jouir. Dans tous ces types, la position du peuple est caractérisée par le fait que le voile n’est pas déchiré. Le roc est frappé, car il faut qu’il le soit pour qu’il donne l’eau vive ; mais ceci est historique quant au fait et n’est pas l’accès au dedans du voile. C’est la partie terrestre des voies de Dieu, même en grâce.

Bien que le peuple, en combattant le bon combat de Dieu, puisse compter sur la victoire, nous voyons que celle-ci dépend entièrement et à chaque instant de la bénédiction divine. Moïse, sur la montagne, sa verge à la main, nous représente Dieu exerçant son autorité d’en haut ; et, s’il cesse de tenir ses mains étendues, le peuple est battu par ses ennemis. Cependant Aaron, sacrificateur, et Hur (pureté ?) maintiennent la bénédiction, et Israël a l’avantage. La cause de son succès est cachée. La sincérité et les vaillants efforts des Hébreux, la circonstance qu’ils combattaient le combat de Dieu, bien que réels, étaient vains ; le succès tout entier provient d’en haut, de la bénédiction de l’Éternel.

L’esprit humain serait tenté de dire que si Dieu fait la guerre et arbore un drapeau, il en aura bientôt fini. Toutefois, il n’en est point ainsi : de siècle en siècle, il fera la guerre à Amalek. Car si, d’une part, c’est la guerre de Dieu, de l’autre, c’est celle de son peuple, au milieu duquel il avait pris place.

Jusqu’à présent tout s’était accompli en grâce. Les murmures du peuple n’avaient fait que manifester les richesses de la grâce de Dieu, qui avait fait voir sa gloire, en donnant à Israël tout ce qu’il pouvait désirer. La grâce se présente ici d’une manière d’autant plus frappante que, plus tard, sous la loi, les mêmes désirs ont amené des châtiments très sévères.

## Chapitre 18

Enfin, après ce règne de grâce, vient au chapitre 18 ce qui préfigure le millénium, où le roi en Jeshurun juge en justice, et établit l’ordre et le gouvernement : les Gentils mangent et offrent des sacrifices avec Israël, et reconnaissent que le Dieu des Juifs est élevé au-dessus de tous les dieux. Tout ceci est l’effet de la grâce et de la puissance de Dieu.

Pendant le temps de la délivrance d’Israël, la femme de Moise avait été absente, puisque l’Église apparaîtra dans la joie de la délivrance d’Israël : mais maintenant elle reparaît sur la scène, et nous avons non seulement Guershom, voyageur dans un pays étranger, mais en outre un second fils, Éliézer, «car», dit Moïse, «le Dieu de mon père m’a été en aide et m’a délivré de l’épée du Pharaon». L’application de ces faits à la délivrance future d’Israël, est trop évidente pour exiger de longues explications.

## Chapitre 19

Après ces événements, qui représentent les grands traits de la grâce, la scène change entièrement. Israël ne célèbre pas la fête à l’Éternel, sur la montagne où, selon la promesse faite à Moïse, Il avait amené le peuple à Lui, les portant comme sur des ailes d’aigles. Il leur présente une condition, savoir que, s’ils obéissent à sa voix, ils seront son peuple. Au lieu de se connaître eux-mêmes, et de dire, tout en étant tenus d’obéir : Nous n’osons pas nous placer sous une telle condition et risquer de perdre ainsi notre bénédiction, de la perdre même infailliblement, — le peuple entreprend de faire tout ce que l’Éternel a dit. Toutefois, il ne lui est pas permis de s’approcher de Dieu qui se cache dans l’obscurité.

Israël essaie donc de l’obéissance loin de Dieu, dans un état où il ne pouvait s’approcher de sa sainte majesté, à laquelle l’obéissance était due. — Dieu, cependant, apporte toute la solennité possible à la communication de sa loi ; il tonne pour que le peuple ait frayeur de lui. Mais que peut la frayeur, pour donner de la force à celui qui est loin de Dieu ? Le sentiment peut être convenable ; mais il n’était pas convenable que le peuple entreprît d’obéir dans un tel état.

La terreur, et la condition d’obéir, quand le peuple est éloigné de Dieu, tel est le caractère de la loi : c’est une règle sainte imposée à l’homme quand il ne peut pas s’approcher de Dieu, une règle qui, envisagée dans son caractère le plus large, élève une barrière, et, soulevant la question de la justice comme condition de vie, exige la justice de la part de l’homme, quand l’homme est un pécheur.

Lorsque Dieu a parlé au peuple et que celui-ci n’ose plus entendre, Moïse s’approche de l’obscurité et reçoit les instructions de Dieu pour le peuple, instructions morales et générales qui se rapportent à leur mise en possession du pays de Canaan, dans le cas où ils y seraient entrés selon l’alliance de la loi.

Deux choses sont signalées à notre attention, dans les prescriptions qui se rapportent à leur culte : *l’oeuvre* de l’homme, et un *ordre* humain donnant toujours lieu à la manifestation de la nudité de l’homme, sont également et ensemble défendus (chap. 20:25-26).

## Chapitre 21

Au chapitre 21, nous pouvons, en passant, remarquer un beau type du dévouement de Christ pour l’Église et pour son Père, et de son amour pour nous (vers. 5 et 6). Après une vie fidèlement consacrée à son service, comme homme, il a voulu demeurer serviteur, même dans la mort, par amour pour le Père, pour l’Église, et pour les siens. Il s’est fait serviteur pour toujours (Luc 12, passage qui se rapporte au temps de sa gloire ; et Jean 13).

## Chapitre 24

L’alliance établie sous la condition de l’obéissance du peuple est confirmée par du sang (\*) (chap. 24). Le sang étant versé, la mort étant intervenue comme jugement de Dieu, les anciens montent pour entrer en relation avec Lui ; ils voient sa gloire, et continuent leur vie terrestre et humaine ; ils mangent et boivent.

(\*) La mort était la sanction pénale, et aussi comme telle, la puissance libératrice en grâce.

## Chapitre 25

Mais Moïse est appelé auprès de Dieu, pour voir le modèle de choses bien plus excellentes, de choses célestes *[Bibliquest : Héb :9:23-24]*, qui, en même temps qu’elles étaient la provision de tout ce qui était nécessaire en vue des fautes et des manquements du peuple de Dieu, lui révèlent aussi la perfection et les gloires variées de Celui dont il s’approche comme son peuple. Seulement le peuple porte encore le cachet de l’économie à laquelle il appartient, comme cela arrive à tout ce qui n’est pas fondé sur l’association à un Christ glorifié et caractérisé par elle. Ce qui, pour nous, dans les figures qui nous sont présentées ici, ne répond pas à leurs antitypes, comme nous en avons la connaissance, n’est pas dans les choses elles-mêmes, mais dans la liberté d’accès, dans le chemin qui a été ouvert, et dans notre admission à ces choses. La forme de la réalisation dépendait de l’état dans lequel ces choses se trouvaient alors. La sacrificature existait ; mais il y avait plusieurs sacrificateurs, parce qu’ils étaient mortels. Pour nous, le voile est déchiré, de sorte que le lieu saint et le lieu très saint ne font qu’un. Cependant le type général reste, et je ne pense pas que, dans le temps du millénium, le voile soit déchiré, lors même que toute la bénédiction dépende de la mort de Christ. Notre position comme chrétiens est toute spéciale.

Le tabernacle nous présente les gloires de tous genres de Christ médiateur, — non pas pourtant l’unité de l’Église, envisagée comme son corps — toutes les manières dont les voies et les perfections de Dieu ont leur manifestation par Christ, soit dans la création tout entière, soit dans la gloire des siens, soit dans sa propre personne. En un mot, nous y voyons la scène de la manifestation de la gloire de Dieu, sa maison, son domaine, dans lesquels il déploie son Être (en tant que son Être peut être vu), les richesses de sa grâce et de sa gloire, et sa relation en Christ avec nous, pauvres et faibles créatures qui nous approchons de Lui, mais encore avec un voile qui cache sa présence, et comme Dieu, non pas comme Père (\*).

(\*) Le chrétien voit la gloire sans voile dans la face de Jésus Christ, et s’approche de Lui avec hardiesse, puisque la gloire de sa face est la preuve de la rédemption.

Ainsi, le tabernacle avait deux aspects, relatifs, l’un à la gloire qui lui était propre, l’autre aux moyens de relation de Dieu avec son peuple. C’est ce qui est vrai même du Seigneur Jésus. Je puis envisager sa croix dans sa perfection absolue, selon les pensées et le coeur de Dieu ; je puis y trouver aussi la réponse à tous mes besoins, de même que la réparation de toutes mes fautes.

Je serais entraîné trop loin, si je voulais entrer dans les détails de la construction du tabernacle et de ses ustensiles ; je me bornerai à quelques remarques générales.

Il y a une certaine apparence de désordre dans la description qui est faite de ces objets, en ce qu’elle est interrompue par celle des vêtements d’Aaron et de son mode de consécration. Mais cela provient de ce que je viens de faire observer : qu’il y a des choses relatives à la manifestation de Dieu, tandis qu’il en est d’autres qui se rapportent à la présentation de l’homme à Dieu. Les unes se lient aux autres, car certaines manifestations de Dieu sont, en quelque sorte, les points de contact avec l’homme et les moyens à l’aide desquels il s’approche de Dieu, comme la croix ; mais ces manifestations n’en sont pas moins distinctes de l’acte même de ce rapprochement, ainsi que des actes dont se compose le service de Dieu.

La description du tabernacle nous offre premièrement les choses dans lesquelles Dieu se manifeste, comme objet de la connaissance spirituelle de l’homme, par la foi sans doute, et secondement les choses que l’homme fait en s’approchant de Celui qui se révèle ainsi.

Il y a donc, en premier lieu, les choses qui se trouvent dans le saint des saints, puis celles qui sont dans le lieu saint, l’arche de l’alliance, la table des pains de proposition et le chandelier à sept branches. C’est ce que Dieu avait établi, dans la maison où sa gloire demeurait, pour se manifester là où ceux qui entraient en sa présence pouvaient avoir communion avec Lui. De fait, personne ne pouvait entrer dans le lieu très saint ; car le souverain sacrificateur seul y entrait, non pour la communion, mais pour placer le sang sur le propitiatoire, tandis qu’un nuage d’encens l’entourait afin qu’il ne mourût pas (voyez Hébr. 9). Mais le tabernacle était en lui-même le lieu où l’on s’approchait de Dieu. Ensuite nous avons l’arrangement et la structure du tabernacle dans lequel tous ces objets étaient renfermés, et le voile qui le divisait en deux parties ; puis, en dehors, l’autel des holocaustes, et le parvis où celui-ci était placé (chap. 27, jusqu’au vers. 19).

Nous considérerons ces objets en premier lieu. Ils constituent autant de modes suivant lesquels Dieu se manifeste à l’homme. Ce qui suit représente l’homme considéré dans son activité, lorsqu’il est mis en rapport avec ces diverses manifestations de Dieu : il y est question des sacrificateurs ; puis des offrandes que Dieu ordonne d’apporter pour l’accomplissement de son culte. Pour cela, il fallait introduire la sacrificature, qui seule agissait et seule pouvait agir ainsi dans le tabernacle (\*).

(\*) La mort fut le résultat de la chute de la sacrificature dans la personne de Nadab et d’Abihu, chute qui fut immédiate, comme il en arrive pour tout ce qui est placé sous la responsabilité de l’homme ; or tout, sauf assurément la rédemption réelle, l’a été.

L’arche de l’alliance représentait le trône où Dieu se manifestait, si quelqu’un pouvait entrer devant Lui en justice (\*), et comme le souverain envers lequel tout homme vivant est responsable ; le Dieu de toute la terre. Toutefois, c’est un trône aussi où Dieu se trouve en relation avec son peuple.

(\*) Justice qui n’était pas séparée de sa sainteté, et qui ne prenait pas le simple devoir comme mesure de l’acceptation. Mais tandis que l’adorateur s’approchait du Dieu saint, il venait à un trône de justice. La sainteté est une nature qui prend ses délices dans la pureté, et qui repousse le mal : la justice le juge avec autorité. Il ne s’agissait pas seulement de la responsabilité de l’homme, mais de ce que Dieu était.

La loi, témoignage de ce qu’il exigeait des hommes, devait être placée dans l’arche. Au-dessus était le propitiatoire, qui cachait la loi et formait le trône même, ou plutôt la base du trône ; et les chérubins, qui étaient tirés de la même pièce que le propitiatoire, en étaient les supports, les côtés. Le propitiatoire, *en lui-même,* ce me semble, nous présente la merveilleuse relation qui existe entre la justice humaine et la justice divine, dans le Seigneur Jésus. Nous savons que la loi était cachée dans l’arche, et, dans le gouvernement divin de l’homme sur la terre, la loi était la règle parfaite ; — et nous savons que la loi était dans le coeur de Christ. Christ était parfait dans son obéissance et son amour comme homme envers son Père. Il vivait parfaitement à la hauteur de la responsabilité de l’homme selon Dieu, dans son homme intérieur. Mais il glorifiait aussi Dieu, tout ce que Dieu est lui-même, amour, justice divine, vérité, majesté. Tout ce que Dieu est fut glorifié par le Fils de l’homme ; et non seulement le Fils de l’homme entre avec justice dans la gloire de Dieu, mais Dieu est pleinement révélé comme le lieu d’accès pour nous dans ce caractère ; la justice est démontrée par son entrée auprès du Père. Le «bois de sittim» et les tables de la loi sont là, mais ils sont recouverts d’or ; la justice de *Dieu* y estaussi. C’est avec cette justice qu’est la communion, mais le voile ici la cache encore. Le caractère général, jusqu’ici, était un trône judiciaire. Dans ce temps-là, l’homme (sauf Moïse reçu en grâce) ne pouvait entrer là où Dieu habitait, et Dieu ne sortait pas. Maintenant, il est sorti vers nous en grâce, se revêtant d’humiliation afin qu’il pût être avec nous en grâce parfaite, et l’homme est entré dans la gloire en vertu d’une rédemption accomplie.

Les chérubins, dans tout l’Ancien Testament, partout où on les voit agir, se lient à la puissance judiciaire de Dieu, ou sont les exécuteurs de la volonté de ce pouvoir, et, en général, dans l’Apocalypse, ils se rattachent aux jugements providentiels de Dieu, et sont en rapport avec son trône ; seulement le caractère *séraphique* se rattache à eux dans l’Apocalypse, en sorte que le trône juge finalement d’après la nature de Dieu.

Ici donc, Dieu se manifestait comme le Dieu suprême dans son être moral, revêtu de puissance pour faire respecter ses lois, et tenir compte de tout ce qui se faisait. C’est pourquoi aussi, à cause de ce caractère de Dieu, le sang, témoin de tout ce qui s’était fait en faveur de ces êtres responsables, et satisfaisant à toute la nature morale de Celui qui se tenait en ce lieu, était mis sur le propitiatoire, tout en témoignant chaque année que l’oeuvre n’était pas encore accomplie. Ce n’était pas non plus exactement là que Dieu était en relation avec son peuple ; mais de là devaient sortir ses communications pour être transmises au peuple de sa part. «Je me rencontrerai là avec toi», dit Dieu à Moïse, «et je te parlerai de dessus le propitiatoire, d’entre les deux chérubins qui seront sur l’arche du témoignage, et je te dirai tout ce que je te commanderai pour les enfants d’Israël». Moïse (auquel Dieu confiait ses pensées pour le peuple) devait avoir là ses communications avec l’Éternel, et cela sans voile. C’était donc la manifestation de Dieu la plus intime, la plus immédiate, et qui tenait de près à sa nature qui ne se manifeste pas. Mais cette manifestation avait lieu en jugement et en gouvernement (\*). Ce n’était pas jusqu’ici dans l’homme, ni selon l’homme que Dieu se manifestait, mais au dedans du voile. Plus tard, ce devait être en Christ : en grâce, et en justice divine démontrée par la place donnée à l’homme en lui.

(\*) Cela est vrai ; mais dans son application typique (je devrais peut-être dire : spirituelle), non selon la lettre, mais selon l’esprit, nous trouvons un autre élément important de la vérité. Le propitiatoire était l’endroit où l’homme pouvait s’approcher de Dieu, mais non celui où Dieu s’occupait de la responsabilité de l’homme. Ceci avait lieu à l’autel d’airain, lieu du sacrifice, premier objet qu’on rencontrât là où l’homme entrait comme pécheur et où, par conséquent, il était question de ce qu’il devait être vis-à-vis de Dieu, pour Dieu, mais de ce que l’homme devait être. Au propitiatoire, dans le lieu très saint, il était question de ce que Dieu est. L’homme doit être propre pour la présence de Dieu dans le lieu très saint.

En dehors du voile était la table avec ses douze pains et le chandelier d’or. Douze est la perfection administrative *dans l’homme*; sept la perfection spirituelle, soit en bien, soit en mal. L’une et l’autre se trouvent *en dehors* du voile, tandis que *au dedans* était la manifestation la plus immédiate du Dieu suprême, mais qui se cachait encore, pour ainsi dire, dans l’obscurité. La table et le chandelier représentaient la nourriture et la lumière ; Dieu en puissance lié avec l’humanité, et Dieu donnant la lumière du Saint Esprit. C’est pourquoi il y a douze apôtres attachés au Seigneur dans la chair, et sept églises pour Celui qui a les sept Esprits de Dieu.

Les douze tribus étaient pour le moment ce qui répondait extérieurement à cette manifestation. Cela se retrouve dans la nouvelle Jérusalem. Le fond de la pensée était la manifestation de Dieu dans l’homme et par l’Esprit.

Ensuite nous avons le tabernacle même, qui était un, quoique séparé en deux parties. La Parole nous fait comprendre qu’il y avait deux significations dans le tabernacle lui-même : savoir, les cieux, habitation de Dieu, et la personne de Christ, tabernacle de Dieu (\*). «Les choses célestes elles-mêmes», dit l’Apôtre, ont dû être purifiées «par de meilleurs sacrifices» (Hébr. 9:23). Christ a traversé les cieux comme Aaron quand il s’approchait du propitiatoire (Hébr. 4:16). Le tabernacle est encore employé (Hébr. 3:3-4) comme figure de l’univers créé et, dans le même passage, comme figure des saints : la maison sur laquelle Christ est chef comme Fils.

 (\*) D’une manière générale, nous pouvons ajouter : et les chrétiens ; car il est dit : «nous sommes sa maison» (Héb. 3:6).

Le voile était, on le sait d’après la même autorité divine, la chair de Christ, cachant Dieu dans sa sainteté de jugement, dans sa perfection comme souveraine justice, mais le manifestant en parfaite grâce à ceux qui étaient dans sa maison.

## Chapitre 26

Le tabernacle (26:1) était formé des mêmes substances que le voile, figurant, je n’en doute pas, la pureté essentielle de Christ comme homme, et toutes les grâces attachées à sa personne comme une broderie. À cela étaient ajoutés les chérubins, figure, comme nous avons vu, de la puissance judiciaire (\*) conférée à Christ, homme. Dieu jugera le monde en justice «par l’homme qu’il a destiné à cela» et «le Père a donné tout le jugement au Fils…» ; et il lui a donné l’autorité d’exécuter le jugement, «parce qu’il est Fils de l’homme» (Actes 17:31 ; Jean 5:22, 27).

(\*) La description complète des chérubins nous les montre comme les puissances de la création, et comme les attributs de Dieu prêtés, dans le trône, par les quatre séries de la création terrestre : l’homme, le bétail, les bêtes sauvages et les oiseaux ; l’intelligence, la stabilité, la puissance, et la rapidité des jugements. Ils faisaient partie du trône sur lequel Dieu était assis. L’homme en avait fait des dieux et des idoles.

Il me semble que les autres couvertures du tabernacle se rapportent également à Lui. Celle de poil de chèvre représentait sa pureté positive, ou plutôt, cette séparation rigoureuse du mal autour de Lui, lui donnant un caractère de prophète, non point de sévérité dans ses voies *envers* les pauvres pécheurs, mais, dans sa séparation *d’avec* les pécheurs, une sévérité à l’égard de lui-même, qui le tenait à l’écart et lui donnait son autorité morale, ce cilice moral qui distinguait le prophète. Cette sévérité foncière se conservait au milieu du mal et se liait à l’affabilité la plus parfaite, à une tendresse, à une débonnaireté qui le rendaient accessible aux plus faibles, et dans lesquelles les coeurs les plus froissés, cachant au dedans d’eux les plaies des péchés qu’ils n’osaient avouer à l’homme, puisaient du courage pour s’épancher, aussi bien que le baume pour être guéris. Les peaux de béliers teintes en rouge représentaient son dévouement parfait, sa consécration à Dieu (qu’il nous soit donné de l’imiter !) ; les peaux de taissons, cette sainteté vigilante dans sa marche et ses relations extérieures, le garantissant parfaitement du mal qui l’entourait. «Par la parole de tes lèvres je me suis gardé des voies de l’homme violent». «Celui qui est né de Dieu se conserve lui-même, et le méchant ne le touche pas». Ces choses répondent non seulement à ce qui se trouvait en Christ personnellement, mais encore à la nouvelle nature (en parlant de Christ, nous ne pouvons dire *nouvelle* quepar analogie, en contraste avec l’ancienne) en nous, le nouvel homme, nature qui était la sienne comme étant né du Saint Esprit, à sa naissance dans la chair ; mais je parle de ce qui est produit par le Saint Esprit agissant en nous, et par la parole.

Le parvis est le lieu où Dieu rencontre le monde (je ne parle pas du monde qui est le désert que nous traversons). C’est là que ceux qui sortent du monde s’approchent de Dieu ; c’est là que les membres de son peuple (non comme sacrificateurs, ou comme saints, mais comme hommes pécheurs), en sortant du monde, viennent auprès de Lui, car il ne se fait connaître qu’à ceux qui entrent dans cette enceinte. Là, se trouvait tout premièrement l’autel des holocaustes, manifestation de Dieu en justice à l’égard du péché, mais en grâce envers le pécheur, lorsque, dans ses relations avec les hommes, Il se place au milieu d’eux tels qu’ils sont. Ceci impliquait, il est vrai, le jugement du péché, car sans cela Dieu n’aurait pu se mettre en relation avec l’homme ; mais c’était Christ, dans la parfaite énergie de l’Esprit de Dieu, s’offrant pour l’homme en sacrifice, pour mettre le pécheur en relation avec Dieu.

Sur la terre, il s’agissait de savoir si les hommes pouvaient être en relation avec lui, le Saint, vivant, mais ces relations n’étaient pas possibles. Il a dû être élevé de la terre, rejeté des hommes ; toutefois, il n’entre pas dans le ciel. Sur la croix, Christ a été élevé de ce monde, — il l’a quitté ; mais il continue à être offert aux regards des hommes comme la pleine satisfaction donnée à la justice de Dieu, ainsi que comme le témoignage de l’amour de Dieu, et de l’amour de celui qui a glorifié la justice de Dieu dans l’acte de sa mort. Il est, dis-je, offert aux regards du monde, afin que, par la grâce, les hommes viennent à lui et se séparent du monde, tandis que Dieu en justice (où donc sa justice a-t-elle été autant glorifiée que sur la croix de Jésus ?) peut recevoir, selon sa gloire, les plus misérables des pécheurs, et en être même glorifié. Quant à ce qui concerne le pécheur s’approchant de Dieu, le sacrifice était pour sa faute et ses péchés positifs, mais en soi-même le sacrifice allait beaucoup plus loin : il était pour Dieu un parfum agréable, qui le glorifiait.

C’est donc ici que se trouve l’autel des holocaustes, l’autel d’airain, où Dieu se manifeste en justice, tout en rencontrant le pécheur en amour, par le sacrifice de Christ. À l’autel d’airain, Dieu s’offre à la foi du fidèle, non dans son Être (spirituel et comme souverain objet de l’adoration des saints), mais dans ses relations avec les pécheurs, selon sa justice. C’est là que ceux-ci se présentent à Lui en participant au bénéfice de cette oeuvre, dans laquelle Christ, par la puissante opération du Saint Esprit, s’est offert à Dieu sans tache. Ayant satisfait à toutes les exigences de sa justice, et de plus, l’ayant glorifié dans tout ce qu’il est, Christ est devenu cette bonne odeur du sacrifice dans laquelle, en sortant du monde, on peut s’approcher de Dieu. Celui-ci entre en relation avec les pécheurs qui se tournent vers Lui (\*). Comme tels, ils trouvent leur péché effacé par la croix, et sont au bénéfice de la bonne odeur du sacrifice de Celui qui s’est présenté comme un parfait holocauste. Le sacrifice pour le péché, brûlé hors du camp, était autre chose : là, *personne ne s’approchait.* Christ fut fait péché par Dieu, et tout se passa, entre Dieu et Lui ; mais, ici, nous nous approchons de Dieu.

(\*) Il est intéressant de savoir que le mot «brûler» n’est pas le même, en hébreu, quand il s’agit du sacrifice pour le péché, et lorsqu’il est question de l’holocauste. Dans ce dernier cas, le mot est le même que pour brûler de l’encens.

J’ajouterai ici un mot sur les sacrifices.

Dans le sacrifice pour le péché, brûlé hors du camp, Dieu sortait de son lieu pour punir, pour tirer vengeance du péché. Christ s’est mis à notre place, a porté nos péchés, et est mort pour ôter le péché par son sacrifice. Dans le sacrifice pour le péché, son sang a été répandu ; mais ce sang, infiniment précieux, a été porté par le souverain sacrificateur dans le lieu très saint et mis sur le propitiatoire. Ainsi a été posé le solide fondement de toutes nos relations avec Dieu ; car pour celui qui s’approche, le péché n’existe plus aux yeux de Dieu. Mais ce n’est pas tout que Dieu ait pleinement atteint le péché en jugement, par l’effusion du sang de Christ : l’oeuvre que Christ a accomplie a été parfaitement agréable à Dieu. «Je t’ai glorifié sur la terre». «Dieu est glorifié en Lui» ; Dieu devait à Christ en justice de le glorifier auprès de Lui-même. Tout l’Être de Dieu, en justice et en amour, avait été glorifié pleinement (et publiquement dans l’univers), et ainsi Sa justice devait à Christ de le placer dans une position qui fût pleinement en rapport avec son oeuvre. Certes, son amour ne s’y refusait pas.

Toute la vérité ne consiste donc pas à comprendre que la sainteté de Dieu, après avoir tiré vengeance, avait été pleinement satisfaite dans la mort de Jésus et n’avait plus rien à faire. Pour celui qui sait que, dans sa nature, comme enfant d’Adam (et encore moins dans la loi), il n’y a point de ressource pour le péché, il importe aussi de comprendre qu’il y a, par la foi en Jésus, la justice de Dieu lui-même, — une justice justifiante. **Nous** sommes rendus agréables **dans** le Bien-Aimé. Dieu a **dû** ressusciter Jésus (en considération de ce qu’il avait fait), et le placer à sa droite ; et, puisqu’il est là maintenant et y a porté son sang, nous aussi, objets de cette oeuvre, nous devons, en vertu d’elle, être acceptés de la même manière que Lui. Ainsi le croyant, en s’approchant comme pécheur de l’autel d’airain où le sacrifice est offert (le chemin lui en étant frayé par le sang), le voile étant maintenant déchiré, s’approche de Dieu manifesté en sainteté : mais il le fait selon la bonne odeur du sacrifice de Christ (expression qui ne peut pas être appliquée au sacrifice pour le péché, qui était brûlé hors du camp car c’est là que Christ a été fait péché), selon toute la bonne odeur de son dévouement et de son obéissance jusqu’à la mort de la croix.

En outre, c’est comme sacrificateurs que les sacrificateurs s’approchaient du lieu saint, et y entraient même. C’est ce dont nous parlerons plus tard.

Après avoir vu les parties du tabernacle qui servaient aux diverses manifestations de Dieu, nous en venons au service qui lui était rendu dans le parvis, et dans les lieux où il se manifestait (chap. 27:20).

Les sacrificateurs devaient veiller à ce que la lumière brillât toujours sur le chandelier, *placé en dehors du voile* qui cachait le témoignage intérieur, et pendant la nuit. Cette lumière était celle de la grâce et de la puissance de Dieu par l’Esprit qui manifeste Dieu spirituellement. Ce n’était point Dieu lui-même sur le trône où son Être souverain garde le trésor de sa justice : cela, Christ seul, dans sa personne et dans sa nature, pouvait l’être. Ce n’était pas non plus la justice dans ses relations avec l’homme pécheur, en dehors du lieu saint ; c’était une lumière à l’aide de laquelle il se manifeste par la puissance de sa grâce, mais qui se rattache à ses relations avec l’homme, envisagé comme saint ou consacré à son service, en même temps qu’elle était la manifestation de Dieu. Essentiellement, cette lumière préfigurait l’Esprit ; c’est ce que nous voyons dans l’Apocalypse. Mais le Saint Esprit pouvait rester sur Christ homme, et cela sans mesure ; ou bien il pouvait agir sur d’autres de la part de Christ et par sa grâce, comme esprit de prophétie, ou d’une autre manière plus abondante et plus complète, comme cela eut lieu après la résurrection de Christ, lorsque le Saint Esprit lui-même descendit (\*). Mais quelles qu’aient été ces manifestations et le mode d’action de l’Esprit dans les hommes, sa puissance s’exerçait devant Dieu, et pour le manifester selon l’énergie du Saint Esprit lui-même. Mais la sacrificature était essentielle ici pour maintenir cette relation entre l’énergie du Saint Esprit et le service des hommes dans lesquels il se manifestait, afin de faire briller la lumière (chap. 27:20-21). C’est pourquoi nous rencontrons immédiatement l’ordonnance pour l’établissement de la sacrificature (chap. 28).

(\*) Comparez aussi Zach. 4, pour l’état millénaire, sous ce rapport

## Chapitre 28

Les vêtements sacerdotaux comprennent tout ce qui se rattache à la personne de Christ dans ses caractères de sacrificateur : le pectoral, l’éphod, la tunique, la ceinture et la tiare.

L’éphod était le vêtement sacerdotal *par* *excellence.* Il était fait des mêmes substances que le voile, représentant aussi la pureté essentielle et les grâces de Christ. La ceinture était le signe du service. Vêtu de ses vêtements de gloire et de beauté, le souverain sacrificateur portait les noms des douze tribus du peuple de Dieu, présentés ainsi à Dieu dans leur nombre et dans leur ordre complets. Ces noms étaient placés sur les épaules du souverain sacrificateur, pour indiquer qu’il portait le poids de leur gouvernement, et sur le pectoral, pour marquer qu’il les avait sur son coeur, ce pectoral étant inséparable de l’éphod, c’est-à-dire de la sacrificature et de la comparution devant Dieu. Le souverain sacrificateur portait aussi le jugement du peuple de Dieu devant Lui, selon sa lumière et ses perfections, et, par ce moyen, il maintenait le peuple en jugement dans Sa présence, selon les exigences de cette lumière et de ces perfections. Aussi cherchait-on des réponses par ces Urim et Thummim, qui étaient sur le pectoral ; car la sagesse de la conduite doit être en rapport avec la position dans laquelle on est devant Dieu.

Sur le bord de l’éphod, il y avait les fruits désirables et le témoignage du Saint Esprit qui dépendaient de la sacrificature. Je pense que Christ, en entrant dans le ciel, s’est fait entendre dans ce monde par le Saint Esprit agissant dans son peuple, — typifié par ces bords des vêtements du souverain sacrificateur (comp. Ps. 133:2), — et se fera aussi entendre par ses dons quand il sortira du ciel. En attendant, il porte aussi, là où il est entré, l’iniquité des saintes offrandes, en sainteté devant l’Éternel ; (cette sainteté, nécessaire pour rendre les offrandes agréables, se trouve sur son front même) ; de sorte que non seulement eux-mêmes, mais leurs imparfaits services sont présentés selon la divine sainteté qui lui est propre.

Les fils d’Aaron étaient également revêtus ; leur nudité naturelle ne devait pas paraître, mais ils devaient montrer la gloire et l’honneur dont Dieu les revêtait. Ils étaient en outre distingués par une ceinture de service.

Les vêtements du souverain sacrificateur méritent une explication un peu plus détaillée. Ce qui le caractérisait dans le service, c’était l’éphod, auquel était inséparablement attaché le pectoral, dans lequel étaient placés les Urim et les Thummim. La description des vêtements sacerdotaux commence donc naturellement avec l’éphod. C’était revêtu de l’éphod que le souverain sacrificateur devait, portant ses vêtements de gloire et de beauté, apparaître devant Dieu. Le tissu de l’éphod était le même que celui du voile, seulement on y ajoutait de l’or, car le voile était la chair de Christ, chair qui cachait Dieu présent sur la terre ; mais dans l’exercice de la sacrificature, Christ comparaît devant Dieu au dedans du voile, c’est-à-dire, pour parler sans figure, dans le ciel même. Or là, ce qui satisfait la justice divine, ce qui en a la nature et l’essence, — en même temps que la grâce céleste et la pureté, — a sa place et sa part accomplies en Christ, ainsi qu’il est écrit : «nous avons un avocat auprès du Père, Jésus Christ, le Juste», quoique ce passage, en réalité, envisage le Seigneur d’une manière un peu différente. La base fondamentale de la sacrificature est donc une pureté personnelle absolue, que nous pouvons appeler la justice humaine, dans son sens le plus élevé, une nature venant intelligemment de Dieu, et, dans la sacrificature glorifiée, entremêlée de toutes les formes de grâce et de justice divine (\*). La sacrificature était un service, et le souverain sacrificateur était ceint pour l’accomplir, mais un service rendu dans la présence de Dieu. Les reins étaient donc ceints, mais les vêtements descendaient jusqu’aux pieds. Ceci avait lieu spécialement à l’égard de la robe bleue. Mais poursuivons premièrement la description de l’éphod.

(\*) Comparez 1 Jean 2:29, et 3:1-3. Remarquez comment, dans une seule personne, l’Esprit passe de la divinité à l’humanité, d’après la relation dont nous avons parlé. Ceci est très beau et nous enseigne ce qu’est la nouvelle nature en nous.

Le souverain sacrificateur représentait tout le peuple devant Dieu ; il le présentait à Dieu, et de deux manières, selon la figure que fournissent ses vêtements. Premièrement, il portait le peuple sur ses épaules ; il en supportait tout le fardeau et le poids lui-même. Leurs noms étaient gravés sur les deux pierres d’onyx, par lesquelles les deux parties de l’éphod tenaient l’une à l’autre. Le souverain sacrificateur ne pouvait donc porter l’éphod, c’est-à-dire exercer sa sacrificature, sans porter sur ses épaules les noms des tribus d’Israël. Ainsi, Christ porte toujours son peuple. En second lieu, le pectoral était attaché à l’éphod, de manière à ne pas pouvoir en être séparé. Là aussi, le souverain sacrificateur portait les noms de son peuple devant l’Éternel, et ne pouvait, en tant que revêtu de ses vêtements sacerdotaux, se trouver en sa présence, sans que le peuple fût présenté aux yeux de Celui devant lequel il comparaissait. Il les portait, comme le Saint Esprit l’exprime, *sur son coeur* devant l’Éternel comme mémorial continuellement. Ils seront, est-il dit, sur le cœur d’Aaron, lorsqu’il entrera pour se présenter devant l’Éternel. Ainsi nous sommes toujours portés devant Dieu par Christ. Il nous présente à Lui comme ce qu’il a sur son coeur. Il ne peut pas être devant Lui sans le faire ; et, quel que soit le droit des voeux et des demandes de Christ à attirer la faveur de Dieu, ce droit agit en attirant cette faveur sur nous. La lumière et la faveur du sanctuaire, — Dieu, en tant qu’y demeurant, — ne peut luire sur Christ sans luire aussi sur nous, et cela comme sur un objet présenté à Dieu pour avoir part à ce privilège.

Ce n’était pas tout cependant : les Urim et les Thummim, la lumière et la perfection, se trouvaient placés dans le pectoral. Le souverain sacrificateur portait le jugement des enfants d’Israël sur son coeur devant l’Éternel, et cela selon la lumière et la perfection de Dieu. Nous avons besoin qu’il le fasse pour que nous soyons bénis. Si nous étions devant Dieu tels que nous sommes, nous attirerions sur nous-mêmes le jugement, ou bien nous devrions nous éloigner de la lumière et de la perfection de Dieu, et nous tenir dehors. Mais, puisque Christ porte notre jugement selon cette lumière et cette perfection, notre présentation à Dieu est selon la perfection de Dieu lui-même, — notre jugement est porté ; mais aussi notre position, notre lumière, la direction que nous avons à suivre dans nos voies, notre intelligence spirituelle, sont selon cette même lumière divine, selon cette même perfection, car le souverain sacrificateur demandait à Dieu et recevait des réponses de lui par les Urim et des Thummim.

C’est un précieux privilège (\*). Introduits en la présence de Dieu, selon la justice divine dans la perfection de Christ, nous jouissons d’une lumière spirituelle, nous possédons des privilèges, nous sommes appelés à une marche, selon cette perfection. Notre présentation à Dieu en justice divine nous donne une lumière qui est selon la perfection de Celui dans la présence duquel nous sommes introduits. Christ, en portant notre jugement, détruit l’imputation du péché et transforme la lumière qui aurait condamné et le péché et nous, en purification et clarté spirituelles, selon la perfection qui, comme lumière, jette ses regards sur nous.

(\*) Il faut nous souvenir qu’il n’est pas question ici de la relation d’enfants avec un père, mais de l’homme s’approchant de Dieu. — Christ étant là pour nous. Nous sommes vus sur la terre (non dans les lieux célestes), et Christ paraît dans la présence de Dieu pour nous, assurant notre place selon Dieu (seulement, pour nous, le voile est déchiré, ce qui fait une très grande différence) ; cependant nous sommes encore ici-bas, sur la terre, avec une vocation céleste (comparez l’épître aux Hébreux).

Le pectoral tenait en haut aux pierres d’onyx placées sur les épaules, et en bas à l’éphod au-dessus de la ceinture. Les noms des douze tribus y étaient inscrits, le peuple entier se trouvait lié nécessairement et à toujours à l’exercice de la sacrificature souveraine dans la présence de l’Éternel. Le lien était divin et céleste, figuré par des chaînes d’or en haut, et des anneaux d’or avec un cordon de bleu en bas. La sacrificature, quoique exercée dans la nature humaine, repose, ainsi que la relation du peuple avec elle, sur une base immuable, divine et céleste.

Telle était la forme des vêtements typiques dans lesquels le souverain sacrificateur se présentait devant Dieu ; mais au-dessous de sa robe officielle, il en portait une personnelle toute de bleu. Le caractère de Christ aussi était parfaitement et entièrement céleste. C’était dans le sanctuaire que le souverain sacrificateur accomplissait ses fonctions. Ainsi le Sacrificateur céleste doit être lui-même un homme céleste ; et c’est à ce caractère céleste de Christ que se rattachent les fruits et le témoignage du Saint Esprit, comme ici en figure, les clochettes et les grenades à la robe bleue du souverain sacrificateur. C’est de Christ, envisagé dans son caractère céleste, que ceux-ci descendent ; ils sont attachés aux bords de sa robe ici-bas. On entendait le son des clochettes, lorsqu’Aaron entrait et lorsqu’il sortait : il en a été de même à l’égard du Christ, et il en sera encore de même. Lorsqu’il est entré dans le sanctuaire céleste, les dons de l’Esprit ont été manifestés dans le bruit du témoignage, et ils le seront encore lorsqu’il reviendra. Les fruits de l’Esprit, nous le savons, se trouvaient aussi dans les saints.

Or, non seulement il y avait des fruits et des dons ; le culte et le service de Dieu, la présentation des offrandes à Dieu, formaient une partie de la vie et des devoirs du peuple de Dieu. Hélas ! ce culte et ce service étaient souillés comme ceux qui les offraient. Le souverain sacrificateur portait donc aussi l’iniquité des saintes offrandes. Ainsi, par Christ, nos louanges et notre culte montent vers Dieu, et sont agréés de lui, en dépit de leur infirmité, et la sainteté est toujours devant les yeux de Dieu dans les offrandes de sa maison. Elle était portée sur le front du souverain sacrificateur. En même temps le peuple de Jéhovah, d’un côté, lui était présenté, et, d’un autre, était dirigé par lui, selon ses propres perfections, par l’intervention du souverain sacrificateur.

La chemise de fin lin représentait mieux encore ce qui lui était entièrement personnel, ce qui était intérieur, — sa pureté personnelle ; mais brodée, c’est-à-dire ornée de toute grâce parfaite. Tel était, tel est Christ.

L’application de tout ceci à Christ est évidente seulement, il faut nous souvenir de la remarque de l’apôtre, c’est-à-dire de l’Esprit de Dieu : que tout cela était l’ombre des choses à venir, non l’image même des choses. Notre souverain sacrificateur, quoiqu’il vive toujours pour faire intercession pour nous, est assis à la droite de la majesté dans les cieux. Mais, dans l’esprit de la chose, tout est à nous. Christ nous présente à Dieu ; il obtient grâce et direction pour nous par le Saint Esprit ; il porte l’iniquité de nos saintes offrandes. Notre service, comme nos personnes, est accepté en lui. De fait, historiquement, le souverain sacrificateur ne s’est jamais servi des vêtements de gloire et de beauté pour entrer au dedans du voile. Il devait les porter lorsqu’il entrait dans le sanctuaire (\*) ; mais cette entrée lui a été défendue, sauf au grand jour des propitiations, et alors, il entrait revêtu d’autres vêtements, savoir, des vêtements de lin. Ainsi, pour nous, la mort était nécessaire, et l’entrée dans le sanctuaire à la suite de la mort : c’est ce qui a eu lieu en Christ. Pour les Juifs aussi, Christ est entré de la même manière, tout le temps actuel étant le temps où il reste caché dans le sanctuaire ; et les Juifs doivent attendre jusqu’à ce qu’il en sorte, pour connaître l’acceptation de l’oeuvre qu’il a présentée à Dieu dans le ciel. Nous la connaissons d’avance par le Saint Esprit envoyé du ciel. Si le souverain sacrificateur était entré dans ses vêtements de gloire et de beauté, cette entrée aurait été le maintien, par son moyen, des relations non interrompues avec Dieu, d’un peuple qui lui était agréable.

(\*) Il est parlé de leur emploi pour entrer dans le sanctuaire devant l’Éternel, lorsque cela est expressément recommandé. La lame de pur or sur la tiare ou turban, est exceptée (chap. 28:9-30, 35. Voyez à ce sujet vers. 38). Cet usage caractéristique était défendu (voyez Lévit. 16).

En somme donc, nous jouissons des précieux bienfaits préfigurés dans ces vêtements, bien que ces figures n’expriment pas tout ce dont nous jouissons (\*).

(\*) Il ne faut jamais perdre de vue que nous n’avons ici que l’ombre des choses à venir. Les grands principes des scènes célestes nous sont présentés, mais non le changement qui, par la déchirure du voile, nous permet d’entrer nous-mêmes hardiment, par le moyen d’une rédemption éternelle, dans le saint des saints, où Christ est à la droite de Dieu, en gloire.

## Chapitre 29

Pour leur consécration tous étaient lavés, Aaron aussi bien que ses fils (\*). Aaron et ses fils réunis représentent toujours l’Église, non comme assemblée et constituant un corps (chose cachée dans l’Ancien Testament), mais envisagés dans de certaines positions qu’ils occupent individuellement devant Dieu. Il n’y a qu’une seule sanctification, la même pour tous, la vie divine. Christ, dans sa nature, en est la source et l’expression ; nous y participons, mais elle est une.

(\*) Aaron est toujours uni à ses fils dans ces types ; car Christ ne saurait être séparé des siens, qui dans ce cas cesseraient d’être spirituellement. Mais Aaron a été oint personnellement sans du sang, chose du reste qui s’est vérifiée par rapport à Christ, historiquement. Il fut oint sur la terre. Ses disciples ne l’ont été qu’après sa mort. Christ a reçu l’Esprit pour l’Église d’une manière différente qu’au jour où il fut oint lui-même (Act. 2:33). Cela s’est accompli après qu’il a été ramené d’entre les morts par le sang de l’alliance éternelle ; car c’est selon l’efficace de ce sang, en faveur de son peuple, qu’il a été ressuscité, comme Chef et Tête de l’Église. Dans l’onction de Christ sur la terre, le Saint Esprit était le témoin de la justice propre et personnelle de Christ et du fait qu’il était le Fils ; pour nous, l’Esprit est le témoin que nous sommes nets par le sang de Christ, justice de Dieu en lui, et fils par adoption.

Mais si Aaron et ses fils sont lavés tous ensemble, Aaron est oint à part, sans sacrifice, sans du sang ; mais ses fils sont aspergés de sang sur l’oreille, le pouce de la main droite, et le gros orteil du pied droit ; l’obéissance, l’action et la marche, étant mesurées et gardées par le prix et selon la perfection du sang de Christ. Puis, ils sont aspergés de sang et de l’huile de consécration, c’est-à-dire mis à part par le sang et par l’onction du Saint Esprit. Le lavage d’eau représente l’oeuvre de l’Esprit de Dieu dans la puissance sanctifiante de la Parole ; l’onction, la présence personnelle de l’Esprit, son énergie en intelligence et en puissance, — en un mot, Dieu agissant en nous.

Il est important de remarquer ici que le sceau du Saint Esprit vient après l’aspersion du sang, non après le lavage d’eau. En effet, il faut que nous soyons régénérés ; mais ce n’est pas cette purification-là qui, par elle-même, nous place dans un état que Dieu puisse sceller de son sceau : le sang de Christ en est seul capable. Par ce sang, nous sommes parfaitement nettoyés, rendus blancs comme la neige, et le Saint Esprit vient rendre témoignage du prix que Dieu attache à cette effusion de sang. C’est pourquoi, aussi, tout était aspergé avec Aaron. Le sang de Christ et l’Esprit saint nous ont associés à Christ, là où il est, en vertu de son sacrifice parfait (c’était le bélier des consécrations), et là où sont la présence, la liberté, et la puissance de l’Esprit Saint.

Tous les sacrifices étaient offerts : le sacrifice pour le péché, l’holocauste de bonne odeur, le bélier de consécration (qui avait le caractère du sacrifice de prospérité), accompagné du gâteau. Ces sacrifices se trouvent expliqués dans le livre du Lévitique. Je ne fais qu’indiquer ici leur signification : l° Christ fait péché pour nous, première nécessité de l’âme ; 2° Christ obéissant jusqu’à la mort, se dévouant pour la gloire de son Père et pour nous comme appartenant au Père ; 3° la communion de Dieu, du Sauveur, de l’adorateur et de toute l’Église ; et 4° Christ dévoué en sainteté de vie sur la terre, mais éprouvé même jusqu’à la mort.

Il est à remarquer que lorsque Aaron et ses fils furent oints, ses fils et leurs vêtements furent oints avec lui, non les vêtements de ces derniers avec eux ; tout se rapporte au chef. Aaron et ses fils mangent les choses avec lesquelles l’expiation avait été faite. Telle est notre portion en Christ, la viande de Dieu par laquelle nous demeurons en Christ et Lui en nous. Ensuite vient, attachée à cette sacrificature, la perpétuelle bonne odeur du sacrifice, dans laquelle le peuple se présente devant Dieu, bonne odeur qui était continuellement au milieu du peuple, et selon l’efficace de laquelle il était donné à celui-ci de se tenir autour de Dieu. L’holocauste était offert à la porte du tabernacle d’assignation : là, Dieu se rencontrait avec le peuple. Sur l’arche il se rencontrait sans voile avec le médiateur, et lui donnait ses commandements pour les enfants d’Israël, selon sa propre perfection. À l’entrée du tabernacle, il se met au niveau du peuple, tout en parlant au médiateur. Cette demeure de Dieu au milieu du peuple est sanctifiée par sa gloire. Le tabernacle, l’autel, les sacrificateurs sont sanctifiés, et Dieu habite au milieu du peuple qui l’entoure. C’est dans ce but même qu’il l’avait fait sortir d’Égypte : précieux tableau de la manière, bien meilleure et plus élevée, dont Dieu habite au milieu de nous. Observons encore que Dieu n’habita jamais avec l’homme avant que la rédemption fût accomplie ; il n’habita ni avec Adam innocent, ni avec Abraham, ni avec d’autres. Mais dès que la rédemption est accomplie, Dieu dit : «Et ils sauront que moi, l’Éternel, je suis leur Dieu, qui les ai fait sortir du pays d’Égypte, pour habiter au milieu d’eux» (chap. 29:46).

## Chapitre 30

La sacrificature étant ainsi établie, et les relations du peuple avec Dieu qui demeurait au milieu de l’assemblée, réglées, le chapitre 30 nous présente aussitôt l’intercession de Christ en grâce (toutes ses perfections s’élevant vers l’Éternel comme un parfum de bonne odeur), et son service pour faire briller la manifestation de Dieu par l’Esprit (vers. 7). Le peuple était identifié avec ce service par l’effet du rachat (vers. 11-16). Il ne pouvait ni entrer là, ni servir (\*) ; mais ceux qui faisaient partie du peuple y étaient tous représentés dans leur qualité de rachetés.

(\*) Les places étaient marquées, mais non pas notre entrée dans ces places, avec tout ce qu’implique la déchirure du voile.

Puis, nous avons la cuve d’airain, entre l’autel d’airain et le tabernacle, — la purification (\*) pour la communion avec Dieu et pour son service dans le tabernacle : premièrement, le lavage de tout le corps, puis celui des mains et des pieds (pour nous, des pieds seulement, puisqu’il ne s’agit que de notre marche ici-bas), chaque fois qu’on prenait part au service.

(\*) C’était le lavage d’eau par la Parole, la purification du cœur de l’homme pour faire de lui un adorateur, en nature d’abord (mais ce n’était pas la cuve : les sacrificateurs étaient lavés tout entiers pour être tels, mais l’Écriture ne dit pas qu’ils le fussent dans la cuve, comp. Jean 13), et ensuite en pratique, selon la pureté de la vie divine par l’Esprit, par la parole, et particulièrement lorsque l’adorateur avait failli dans sa marche ; car la communion exige non seulement l’acceptation de la personne, mais la purification. Sans cette purification, la présence de Dieu agit sur la conscience, non pas en nous faisant jouir de sa communion, mais pour convaincre de péché. Christ, même comme homme, possédait par nature cette pureté, et il s’y maintenait par les paroles de la bouche de Dieu. Quant à nous, il nous faut être rendus participants de cette pureté présentée par la Parole, et aussi faire usage habituellement de la Parole pour nous purifier. L’idée et la mesure de la pureté sont les mêmes pour Christ et pour nous : «Celui qui dit demeurer en lui, doit lui-même aussi marcher comme Lui a marché» ; «il se purifie, comme lui est pur». Pour les relations ordinaires du peuple, considéré comme peuple d’adorateurs, avec l’Éternel, il y avait la génisse rousse (Nomb. 19). Ses cendres étaient mises dans l’eau vive ; ce qui veut dire que le Saint Esprit applique par la Parole les souffrances de Christ pour le péché, au coeur et à la conscience de l’homme, dans le but de le purifier. Ces souffrances pouvaient avoir toute leur force morale de purification, puisque le souvenir démontrait que le péché avait été consumé, quant à l’imputation, par le feu du jugement de Dieu, dans le sacrifice de Christ lui-même. Le sang de la génisse avait été mis par sept fois devant la porte du tabernacle, lieu où nous venons de voir que Dieu se rencontrait avec le peuple ; mais pour rendre culte et servir Dieu, il faut posséder une purification qui soit selon la mesure de Christ (autant du moins que nous réalisons cette mesure), afin que la conscience ne soit pas mauvaise, et qu’ainsi il y ait progrès.

Enfin, nous avons l’huile et l’encens. L’huile odoriférante n’était que pour les sacrificateurs ; l’homme, dans sa nature d’homme, vu dans sa condition naturelle dans la chair, ne pouvait y participer. Le parfum aromatique est le type des grâces précieuses qui se trouvent dans la personne de Christ, la saveur des grâces divines manifestées, et une bonne odeur dans l’homme. Lui seul répond à ce type.

L’institution et l’obligation du sabbat (\*) étaient associées au tabernacle d’assignation, comme un signe entre Dieu et le peuple, ainsi que cela était arrivé pour chaque forme nouvelle de relation que Dieu avait établie entre lui et son peuple, car ce qui distingue le peuple de Dieu, c’est d’avoir part à son repos.

(\*) Voyez pour le sabbat : Gen. 2:2-3 ; Exode 16:5, 22, 30 ; 20:8 ; 31:12-17 ; 34:21 ; 35:2 ; Lév. 23:3 ; 19:3, 30 ; Nomb. 15:32 ; Deut. 5:12 ; Lév. 24:8 ; Ésaie 58:13 ; Ézéch. 20:12 ; Néh. 9:14.

Enfin, Dieu donne à Moïse les deux tables de la loi.

## Chapitre 32

Pendant que Dieu préparait les choses précieuses qui se rattachaient à ses relations avec son peuple (\*), celui-ci, qui ne portait pas ses pensées au delà de l’instrument humain de délivrance, abandonne complètement l’Éternel : chute triste et précoce, mais certaine, du moment qu’Israël avait fait, de son obéissance à la loi, la condition de la jouissance des promesses. Aaron tombe avec eux.

(\*) Le tabernacle avait une double signification. Il était la manifestation des choses célestes (Hébr. 9:20-23), et le moyen pour un peuple pécheur de se rapprocher là de Dieu. Mais il est intéressant d’envisager le tabernacle sous un autre point de vue. Premièrement, il signifie les cieux mêmes, car Christ n’est pas entré dans le tabernacle, mais dans le ciel même. L’univers lui-même, dans un certain sens, est la maison de Dieu. Mais, de plus, l’unité de l’Église, comme édifice céleste, est représentée par le tabernacle de Dieu en Esprit. C’est le corps de Christ. Ces deux sens, l’univers et l’Église comme maison, sont liés étroitement au commencement du chap. 3 de l’épître aux Hébreux. Christ, Dieu, a bâti toutes choses ; or nous sommes sa maison. Il remplit tout en tous, mais demeure dans l’Église ; ce sont deux cercles concentriques, quoique bien différents dans leur nature. Comparez aussi la prière d’Éph. 1:21, 22, qui lie ces deux choses sous Christ Chef, et encore plus clairement Éphés. 2:16, 21. En Éphés. 1, nous avons Christ Chef, non pas sa demeure, quoique la relation soit la même. Comp Éph. 4:4-6, quoiqu’ici ce soit sous la forme de l’Esprit, du Seigneur, et de Dieu, ce qui ne signifie pas simplement demeurer. Ce qui répond le plus complètement à cette pensée, c’est la prière d’Éph. 3, où «la largeur et la longueur, la profondeur et la hauteur» ne se rapportent pas à l’amour, mais à la scène tout entière de la gloire de Dieu, au centre de laquelle nous avons notre place, parce que Christ qui est le centre demeure en nous. Sous un autre point de vue, la personne et la plénitude de Christ lui-même se trouvent représentées par le tabernacle ; car Dieu était en Christ, et ainsi le déchirement du voile est appliqué par l’apôtre à la chair de Christ, ou si l’on veut le voile lui-même : «à travers le voile, c’est-à-dire sa chair». Il est évident que la demeure de Dieu est l’idée centrale de ces choses, comme un homme demeure dans sa maison, dans sa propriété.

Puisque tel est l’état du peuple, Dieu dit à Moïse de descendre ; et, dès cette heure, tout est mis sur un autre pied. Dieu a vu le peuple, non seulement selon ses conseils de grâce lorsqu’il était dans l’affliction, mais aussi selon ses propres voies : c’était un peuple de cou roide. Dieu dit à Moïse de le laisser faire, qu’il détruira ce peuple et fera de lui, Moïse, une grande nation. Moïse prend la place du médiateur, et, fidèle à son amour pour le peuple, en tant que peuple de Dieu, et à la gloire de Dieu, manifestée dans son peuple, avec un renoncement qui le rend uniquement attentif aux intérêts de cette gloire, écartant toute pensée personnelle, intercède dans ce magnifique plaidoyer qui en appelle à la nécessité de maintenir la gloire de l’Éternel et aux promesses sans condition faites aux pères (\*). L’Éternel se repent. Le caractère de Moïse reluit ici dans toute sa beauté ; il est distingué parmi ceux que le Saint Esprit s’est plu à rappeler. La précieuse grâce de Dieu aime à décrire les exploits de son peuple et les fruits qu’il a portés, quoique Lui-même en soit seul la source.

(\*) L’appel aux promesses inconditionnelles faites aux pères, quand il s’agit du rétablissement du peuple de Dieu, est un principe général. Salomon, Néhémie, Daniel ne remontent pas à ces promesses inconditionnelles, mais s’arrêtent à Moïse, ce qu’il est important de remarquer pour avoir l’intelligence des voies de Dieu envers Israël.

Mais c’en était fait de l’alliance de la loi, d’après laquelle le peuple avait pris l’engagement de n’avoir d’autre Dieu que l’Éternel. Le premier et fondamental chaînon — celui de n’avoir pas d’autres dieux — venait d’être brisé du côté du peuple. Les tables de l’alliance n’entrèrent même jamais dans le camp sur le simple terrain de la loi. Le peuple avait rompu complètement avec Dieu.

Moïse, qui n’avait pas demandé à Dieu ce qu’il fallait faire de la loi, descend. Son oreille, exercée et prompte à discerner les dispositions morales du peuple, perçoit sa joie profane et légère. Peu après, il voit le veau d’or qui avait été élevé dans le camp avant même le tabernacle de Dieu, et, mû d’une sainte indignation, il brise les tables au pied de la montagne. Comment, en effet, placer la loi de Dieu à côté d’un veau d’or ? Et, n’ayant pas consulté Dieu, que pouvait-il en faire ? Naguère, zélé pour le peuple auprès de Dieu, par dévouement à sa gloire, et dans la conscience du lien qui existait entre Israël et cette gloire, parce que c’était le peuple de Dieu, le même sentiment le porte actuellement à être zélé pour Dieu auprès du peuple. Car la foi voit plus que le fait que Dieu est glorieux, chose que chacun reconnaît. La foi lie le peuple de Dieu à la gloire de Dieu lui-même ; dès lors, elle compte sur Dieu pour la bénédiction de son peuple en tout état de choses, car cette bénédiction est dans l’intérêt de Sa propre gloire, et elle insiste sur la sainteté, coûte que coûte, conformément à cette gloire, afin que celle-ci ne soit pas foulée aux pieds parmi ceux qui sont identifiés avec elle.

Lévi répondant à l’appel de Moïse, dit de ses frères et des enfants de sa mère : «Je ne vous ai point connus», et se consacre à l’Éternel. Moïse, maintenant plein de zèle pour lui, mais non point selon la connaissance, et *agissant d’une manière que Dieu a permise pour notre instruction,* propose au peuple de monter de nouveau sur la montagne, dans la pensée qu’il lui sera permis, *peut-être*, de faire expiation pour ce péché. Il demande à Dieu d’être rayé de son livre, plutôt que de voir son peuple exclu du pardon. Mais Dieu refuse, et quoiqu’il épargne Israël à cause de la médiation qui lui est offerte, et le place sous le gouvernement de sa patience et de son long support, il ne laisse pas de placer, en même temps, chaque membre du peuple sous le fardeau de sa responsabilité envers Lui, c’est-à-dire sous la loi, déclarant qu’il effacerait de son livre l’âme qui aurait péché.

Ainsi, la médiation de Moïse était valable en ce sens, que Dieu, comme Souverain de son peuple, lui pardonne et le réintègre sous son gouvernement, dont nous aurons bientôt l’occasion d’étudier les principes ; mais cette médiation était sans valeur pour faire l’expiation du péché des Israélites, pour les mettre à l’abri de ses effets et les soustraire au glaive de la loi (\*). Dieu ordonne à Moïse de conduire le peuple au lieu dont il avait parlé, et il ajoute que soit ange irait avec lui.

(\*) C’est pourquoi cette révélation de Dieu, quoique le caractère qui y est proclamé soit si riche en bonté, est appelée par l’apôtre le ministère de mort et de condamnation (2 Cor. 3:3, 7, 9). Car si le peuple était encore sous la loi, plus Dieu était bon, plus le peuple était coupable.

Remarquons, en passant, quelle différence entre l’oeuvre de Moïse et celle de notre précieux Sauveur ! Le Christ descend, du lieu de sa demeure dans le sein du Père, pour faire Sa volonté ; et tout en gardant la loi (au lieu de détruire les tables, signes de cette alliance, aux exigences de laquelle l’homme était incapable de satisfaire), c’est lui qui porte la peine de son infraction. Puis, ayant accompli l’expiation avant de retourner en haut, au lieu de monter, avec sur les lèvres, un triste *peut-être* que la sainteté de Dieu fait évanouir immédiatement, il monte en haut avec son précieux sang, signe que l’expiation est accomplie et que l’alliance nouvelle est confirmée ; et la valeur de ce sang ne pouvait être douteuse aux yeux du Dieu devant qui il allait le présenter. L’Église, hélas ! n’a que trop imité la conduite d’Israël, pendant l’absence du vrai Moïse : elle a attribué à la providence ce qu’elle avait façonné de ses propres mains, parce qu’elle voulait avoir sur la terre quelque chose sur quoi elle pût arrêter ses regards.

## Chapitre 33

Voyons maintenant ce qui s’est passé du côté du peuple et de celui de Moïse, témoin fidèle et zélé, comme serviteur de Dieu dans sa maison. Ici, nous trouverons une médiation nouvelle que Moïse opère en tranquillité, pour ainsi dire, en pesant saintement et par la foi les relations entre la miséricorde et la justice de Dieu. Ce n’est plus chez Moïse l’indignation et la sainte colère qui étaient bien à leur place, à la vue du péché, tout en ne sachant que faire, car comment placer la loi de Dieu à côté du veau d’or ? L’Éternel déclare qu’il enverra un ange et que Lui-même n’ira pas au milieu du peuple, de peur de le détruire en chemin, vu qu’il est un peuple de cou roide. La suite des faits qui ont donné lieu à cette nouvelle intercession, est d’un touchant intérêt.

Dieu, après avoir annoncé son intention de se rendre au milieu des enfants d’Israël pour les détruire, leur prescrit d’ôter leurs ornements, ajoutant qu’il saurait ensuite ce qu’il aurait à faire : grâce sainte de Dieu, qui doit frapper s’il a devant les yeux l’insolence du péché, mais qui veut que le peuple s’en dépouille, et (pour parler le langage des hommes) lui laisse le temps de réfléchir au traitement qui convient au péché d’un peuple humilié de l’avoir abandonné !

Toutefois, Dieu n’abandonne pas le peuple. Moïse entre par l’Esprit, saintement et consciencieusement, dans la pensée de Dieu ; et, avant que le tabernacle fût dressé, il quitte le camp et établit en dehors une place pour Dieu ; il prend une tente et la dresse, l’éloignant de ce lieu où le peuple avait mis un faux dieu à la place de ]’Éternel, et avait changé sa gloire en la ressemblance d’un veau qui mange le foin. Il donne à cette tente le nom de «tente d’assignation», pour indiquer que c’est le lieu de rencontre entre Dieu et ceux qui le rechercheront (\*). Ce nom en lui-même est déjà important, parce que l’idée qu’il présente n’est plus simplement celle de Dieu au milieu d’une assemblée reconnue ; cette idée était une de celles qui se liaient au tabernacle, ainsi que nous l’avons fait remarquer. Moïse étant hors du camp, Dieu déclare maintenant qu’il ne montera pas au milieu des enfants d’Israël, de peur de les détruire en chemin comme il les en avait menacés.

(\*) Jaloux pour la gloire de Dieu, Moïse anticipa le tabernacle qui devait être dressé selon les pensées et les ordonnances de Dieu, et qu’il avait vu, étant en communication avec lui sur la montagne. C’était bien au fond la même chose ; mais ce tabernacle était hors du camp, et, aux yeux des hommes, il présentait une espèce de désordre, n’ayant ni la forme ni l’arrangement ordonné de Dieu. Dieu n’avait pas même prononcé une parole pour dire à Moïse de le faire. Toutefois, Dieu manifestait là sa présence, et la foi y trouvait ce qu’elle venait y chercher : une tente où Dieu se faisait voir et où il voulait qu’on vînt le rencontrer. On peut même dire que la construction de cette tente fut, pour la foi, une occasion de se montrer avec plus d’évidence que lorsque le tabernacle fut dressé régulièrement. Alors la colonne de nuée descendit comme un témoignage à la foi de Moise.

Moïse commence son intercession, maintenant qu’il a pris une position individuelle, la seule compatible avec la fidélité à Dieu ; mais, par cela même qu’elle le place plus près de lui, en le mettant plus exclusivement à part en sa présence, cette position a pour effet de l’attacher plus fortement au peuple. C’est là ce que produit la séparation, quand elle est dictée par la fidélité, et qu’elle a pour objet la gloire de Dieu, et qu’elle nous rapproche de Lui.

Il faut remarquer ici que Dieu a pris le peuple sur parole. Le peuple, agissant selon sa foi, ou plutôt son manque de foi, avait dit «Ce *Moïse* qui nous a fait monter d’Égypte» ; Dieu dit : «Le peuple que *tu* as fait monter d’Égypte s’est corrompu». C’est pourquoi, Dieu dit à Moïse : «*tu*», s’adressant au médiateur. Moïse dit : «*Ton* peuple» (chap. 32:1, 7, 12-34). Cependant ensuite, quand le peuple s’est dépouillé de ses ornements et que Moïse a pris la position de médiateur, Dieu dit au chapitre 33 v.1 : «Toi et le peuple que tu as fait monter (\*)». Tout se lie maintenant au médiateur.

(\*) Ici Moïse représente réellement Christ, mais non pas Christ hors du camp.

Moise ayant pris place hors du camp, Dieu se révèle à lui comme il ne l’avait jamais fait auparavant. Les enfants d’Israël voient que Dieu s’arrête à l’entrée du pavillon que Moïse avait dressé, et ils se prosternent chacun devant sa tente.

L’Éternel parle à Moïse face à face, comme un homme parle à son ami. On verra que c’est à cet entretien que Dieu fait allusion, lorsqu’il parle de la gloire de Moïse (\*) (Nomb. 12:8), et non à ses entretiens sur la montagne de Sinaï. Moïse, comme médiateur de témoignage, va dans le camp ; mais Josué, chef spirituel du peuple (Christ en Esprit), ne bouge pas de la tente. Moïse reconnaît maintenant l’ordre que Dieu lui avait donné de faire monter ce peuple. Il est auprès de lui le médiateur de qui tout dépend. Mais il n’ose aborder la pensée de monter seul, sans savoir qui serait avec lui. Dieu l’a pleinement reconnu en grâce, et il désire connaître qui ira devant lui. Il demande donc, puisque Dieu lui fait grâce (car Dieu le lui avait dit), de connaître *son* chemin, le chemin de Dieu, et non pas seulement d’avoir un chemin qui le conduise lui, Moïse, en Canaan, mais «ton chemin» ; ainsi il connaîtra *Dieu,* et dans Son sentier et *Sa marche* il trouvera grâce devant ses yeux. Dieu répond que *Sa* *face* ira, et qu’il donnera du repos à Moïse : les deux choses dont le médiateur avait besoin pendant sa traversée du désert. Moïse alors introduit la pensée du peuple et dit : «Ne *nous* fais pas monter», et : «que *nous* ayons trouvé grâce, moi et ton peuple !» C’est ce que l’Éternel accorde aussi. Et maintenant Moïse désire pour lui-même de voir la gloire de l’Éternel. Mais cette face qui doit aller pour conduire Moïse et le peuple, Dieu ne peut pas la faire voir à Moïse. Dieu prendra soin de se cacher pendant son passage, et Moïse le verra par derrière (après).

(\*) Il est de tout intérêt de voir que, quelle que fût la gloire dans laquelle Dieu s’est manifesté à Moïse sur la montagne, avant la chute du peuple, ou quelle que fût celle qui lui a été révélée plus tard, comme bases du gouvernement de Dieu, c’est à la suite de sa séparation du camp corrompu (séparation accomplie par la foi, parce que la conscience l’exigeait), que l’intelligence des voies de Dieu, l’intimité que lui a value cette intelligence, et par conséquent la gloire, lui ont été accordées. C’est dans cet état de séparation qu’elles se réalisent ; séparation, souvenons-nous-en, qui découle du sentiment de la gloire de Dieu.

On ne peut pas rencontrer Dieu dans Son chemin, comme si l’on était indépendant de lui, et qu’on fût capable de se faire, à son sujet, des idées qui ne seraient pas fournies par la révélation de sa gloire et de ses perfections, révélation qui se trouve dans ses voies : une fois qu’il est passé, on voit toute la beauté de celles-ci. Qui aurait pu prendre l’initiative pour proposer une chose telle que la croix ? Quand Dieu a fait cette chose à lui seul, sa perfection tout entière y éclate et rejaillit sur le coeur.

Dieu pose donc deux principes, savoir : sa souveraineté, qui lui permet d’agir en bonté envers le méchant (car en justice il aurait retranché tout le peuple), et les conditions de son propre gouvernement, sous lesquelles il place le peuple, son caractère se donnant à connaître dans ses voies à son égard.

## Chapitre 34

Caché pendant que Dieu passe, Moïse se prosterne à la voix de Dieu, qui déclare son nom et révèle ce qu’il est comme l’*Éternel.* Ces paroles donnent les principes contenus dans le caractère de Dieu lui-même, en relation avec le peuple juif, principes qui forment la base de son gouvernement. Ce nom n’est pas l’expression de ses relations avec le pécheur pour sa justification, mais celle de ses relations avec Israël pour son gouvernement. Miséricorde, sainteté et patience caractérisent ses voies envers lui, mais il ne tient pas le coupable pour innocent. Moïse, toujours préoccupé du peuple de Dieu, demande, en s’appuyant sur la faveur qui repose sur lui comme médiateur, que l’Éternel, ainsi révélé, monte au milieu d’eux, et cela parce qu’ils sont un peuple de cou roide. Comment pourrait-il diriger sûrement un pareil peuple sans l’Éternel ?

Les relations personnelles de Moïse avec Dieu étaient pleinement établies, en sorte qu’il pouvait se faire fort de sa propre position pour présenter le peuple tel qu’il était, et faire à la fois, des difficultés qu’il rencontrait dans sa marche, du péché d’Israël, de son esprit de rébellion, autant de motifs pour réclamer la présence de Dieu selon le caractère révélé par lui : c’est là l’effet propre de la médiation. Mais il est très beau de voir que cela même que Dieu avait allégué pour motiver la destruction du peuple, ou du moins le projet de s’en tenir éloigné, devient, par l’intervention de la grâce, un argument pour réclamer Sa présence. Celle-ci supposait le pardon ; c’est aussi ce que Moïse demande ; et dans le sentiment de la bénédiction attachée au nom et à l’Être de Dieu, il ajoute : «Possède-nous». Dieu, en réponse à cette prière, établit une nouvelle alliance avec le peuple.

Le fond de cette alliance est la séparation complète du peuple d’avec les nations que Dieu allait chasser devant lui. Elle suppose l’entrée d’Israël en Canaan, en vertu de la médiation de Moïse, et la présence de Dieu au milieu d’eux, en vertu de son intercession. Il est ordonné au peuple de maintenir ses relations avec Dieu dans les fêtes solennelles, sous la bénédiction et la sauvegarde de l’Éternel.

Je me suis un peu étendu sur les entretiens de Moïse avec Dieu, parce qu’Israël (et c’est très important à remarquer) n’est jamais entré dans la terre promise sous l’alliance de Sinaï, autrement dit (puisque tout ceci se passait au pied du mont Sinaï), sous la loi seule : elle avait été violée dès l’instant qu’elle lui avait été donnée. C’est la médiation de Moïse qui le mit en état d’y entrer. Toutefois le peuple est replacé sous la loi, mais à la loi est ajouté un gouvernement de patience et de grâce. Au chapitre 10 du Deutéronome, vers. 1, nous voyons qu’il n’est plus question d’introduire ouvertement la loi dans le camp où Dieu avait été déshonoré. Elle doit être mise dans l’arche, selon le plan prédéterminé de Dieu (\*), afin de permettre au peuple, malgré son état de misère, de s’approcher de Lui.

(\*) Ainsi Christ, bien qu’il fût ordonné de toute éternité, a été tenu en réserve. Il ne fut manifesté comme vrai propitiatoire, qu’après que la loi eut été présentée et que l’homme l’eut méconnue. Elle n’existe maintenant que comme expression des grands principes de la justice exigée de l’homme, mais, pour le croyant, cachés et ensevelis en Christ, qui donne au trône de Dieu son caractère. Mais il a fallu premièrement casser, et ensuite cacher ces tables (si redoutables pour l’homme) de la parfaite, mais inflexible loi de Dieu. Dieu écrira cette loi, au dernier jour, dans le coeur d’Israël qui Lui fut jadis si infidèle.

Moïse demeure sur la montagne *avec l’Éternel*, tout entier à la contemplation de Dieu tel qu’il se révèle à ses yeux. Il n’avait pas maintenant à s’occuper de ses instructions, sur les diverses parties du tabernacle, mais de Dieu, selon la révélation qu’Il avait donnée de Lui-même : il ne *mangeait* ni ne *buvait* (\*) ; il était dans un état hors de nature où la chair n’entrait pour rien, séparé en quelque sorte de l’humanité. L’Éternel écrit de nouveau sa loi sur les tables que Moïse avait préparées. Cependant, l’effet de cette communion de Moïse avec Dieu se manifeste : lorsqu’il descend, son visage est resplendissant. Mais ici, c’était une gloire en quelque sorte extérieure et légale, différente de la gloire du Seigneur Jésus lui-même. Aussi Israël ne pouvait-il arrêter ses regards sur le visage de Moïse. Notre position est tout autre, car pour nous il n’y a plus de voile, et nous contemplons la gloire du Seigneur à face découverte, c’est-à-dire sans voile. La gloire maintenant n’est pas appliquée pour appuyer la loi dans la conscience, mais elle est la démonstration à la fois de l’abolition de nos péchés et de la justice divine, car nous la contemplons en Celui qui porta nos péchés et qui est cette justice pour nous. Sous ce rapport, nous sommes plutôt dans la position de Moïse, lorsqu’il entrait dans le lieu très saint.

(\*) Ici, toutefois, on voit l’excellence du Seigneur Jésus, qui doit avoir la prééminence en toutes choses. Moïse, par nature éloigné de Dieu, sort de l’état naturel pour s’approcher de Lui. Christ, qui était naturellement près de Dieu, et bien plus que près, passe quarante jours dans un état hors de nature pour avoir affaire à l’adversaire, dans l’intérêt de l’homme.

## Chapitres 35 à 40

Outre la recommandation faite au chapitre 34 à Israël de demeurer séparé des peuples voisins, il y a dans le chapitre 35 une autre partie des instructions de Moïse, qu’il a données après être descendu de la montagne. Ces instructions n’ont pas rapport à la certitude pour le peuple d’entrer dans le pays, ni à la conduite qui convient à ceux qui sont graciés, savoir : qu’ils s’abstiennent de tout ce qui pourrait tendre à ramener le péché, lorsqu’ils jouissent des privilèges de la grâce ; mais Moïse parle de ce que le peuple avait en partage, envisagé sous le bénéfice de la communication avec Dieu, que le médiateur, comme chef de la grâce, avait établi. Le sabbat est ordonné (\*), et en outre le peuple, à qui la grâce a été manifestée, est encouragé à montrer sa franche volonté et sa libéralité dans tout ce qui regarde le service de Dieu. Aussi trouvons-nous la manifestation de l’Esprit de sagesse et de don dans le service, Dieu nommant ceux qu’il désignait plus particulièrement pour l’oeuvre. Le peuple répond de bon coeur à l’invitation que lui adresse Moïse : on apportait plus qu’il ne fallait, et tous les hommes d’esprit travaillaient aux choses pour lesquelles ils étaient doués. Moïse les bénit.

(\*) Le sabbat intervient toutes les fois qu’il y a un principe quelconque de relation, établi entre le peuple et Dieu. Le sabbat est le résultat de cette relation ; le peuple entre dans le repos de Dieu. Il faut observer que, tandis que le peuple est placé positivement sous la loi, le principe des secondes tables était la loi après le pardon et la miséricorde. C’est exactement le terrain sur lequel les chrétiens de nos jours veulent se placer : ils veulent introduire la loi après la grâce et la miséricorde. Mais Paul appelle cela : le ministère de la mort et de la condamnation. La première fois que Moïse monta sur la montagne, sa face ne devint pas resplendissante, et c’est à cela que l’apôtre fait allusion en 2 Corinthiens 3.

Ainsi, le tabernacle fut dressé, et chaque chose mise à sa place, selon l’ordonnance de Dieu. Tout fut oint d’huile ensuite (ce que je n’ai pas fait remarquer à propos des détails relatifs à la construction du tabernacle). Christ a été de même consacré et oint de l’Esprit et de puissance. Et, de plus, Christ, devant réconcilier toutes choses, après avoir fait la paix par son sang (étant Celui qui premièrement est descendu, et qui ensuite est monté pour remplir toutes choses de sa présence, selon la puissance de sa rédemption, en justice et en amour divins), il faut que l’onction du Saint Esprit porte aussi partout l’efficace de cette puissance en rédemption. C’est pour cela que le tabernacle avait été aspergé avec du sang. Cette onction représente la puissance de la présence du Saint Esprit, et non la régénération. Dieu prend possession du tabernacle par sa gloire, et la nuée de sa présence et de sa protection devient le guide du peuple (actuellement gracié), béni, et trop heureux de se trouver sous le gouvernement et la conduite de Dieu, et d’être en même temps son habitation et son héritage.